



# Gestion des risques électoraux dans la région du G5 Sahel

Guide sur les facteurs internes



# **Gestion des risques électoraux dans la région du G5 Sahel : Guide sur les facteurs internes**

Sead Alihodzic, Maurice Mboula Jean-Claude Didier Enguélégué  
et Idayat Hassan

© 2020 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

Les publications d'IDEA International sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les opinions d'IDEA International, de son conseil d'administration ou des membres du conseil.



La version électronique de la présente publication est disponible sous Creative Commons Licence (CCL) – Creative Commons Attribution–NonCommercial–ShareAlike 3.0 Licence. Vous pouvez librement partager cette publication ou en faire des travaux dérivés uniquement à des fins non commerciales, et à condition d'en avoir correctement nommé les sources et de les diffuser sous une licence identique à celle-ci. Pour de plus amples informations sur cette licence, veuillez consulter : <<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>>.

IDEA International  
Strömsborg  
SE-103 34 Stockholm  
Suède  
Téléphone : +46 8 698 37 00  
Courriel : [info@idea.int](mailto:info@idea.int)  
Site Internet : <<https://www.idea.int>>

Traduction : Strategic Agenda Ltd  
Révision : Anne Marsaleix  
Graphisme : IDEA International  
DOI: <<https://doi.org/10.31752/idea.2020.58>>

ISBN: 978-91-7671-339-6

Créé avec Booktype: <<https://www.booktype.pro>>

# Table des matières

---

Introduction .....	6
Phase I : Cadre juridique et institutionnel .....	8
1. Contestation de la loi électorale .....	8
2. Inadéquation du système électoral .....	10
3. Inadéquation des règles d'administration électorale .....	12
Phase II : Planification et mise en œuvre .....	15
4. Mauvais résultats des organismes de gestion électorale .....	15
5. Inadéquation de la planification opérationnelle .....	17
6. Insuffisance des financements et du budget .....	18
7. Inadéquation des dispositifs de sécurité électorale .....	20
Phase III : Formation et information .....	23
8. Insuffisance de la formation des agents électoraux .....	23
9. Insuffisance de la formation des partis politiques et des médias .....	24
10. Insuffisance de la formation des organismes du secteur de la sécurité .....	26
11. Médiocrité de la campagne d'information auprès des électeurs .....	27
Phase IV : Inscription .....	29
12. Problèmes d'inscription sur les listes électorales .....	29
13. Problèmes d'enregistrement des partis politiques et des candidats .....	31
14. Problèmes d'accréditation des observateurs nationaux et internationaux .....	33
Phase V : Campagne électorale .....	35
15. Inégalité de l'accès aux médias et favoritisme .....	35
16. Utilisation à mauvais escient des médias par les partis politiques .....	37
17. Rassemblements politiques et risques de violences .....	38
18. Actions incendiaires et violentes des partis politiques .....	40

Phase VI : Scrutin et déroulement de l'élection .....	42
19. Insuffisance, destruction et perte de matériel, qu'il soit sensible ou non .....	42
20. Opacité des scrutins spéciaux et à l'étranger .....	44
21. Problèmes de scrutin le jour de l'élection .....	45
22. Problèmes de comptage des voix et de dépouillement .....	46
Phase VII : Vérification des résultats .....	48
23. Mauvaise gestion des résultats électoraux .....	48
24. Mauvaise gestion du dernier cycle de recours électoraux .....	49
25. Rejet des résultats électoraux .....	50
Références et ressources supplémentaires .....	52
À propos des auteurs .....	61
À propos d'IDEA International .....	62

## Introduction

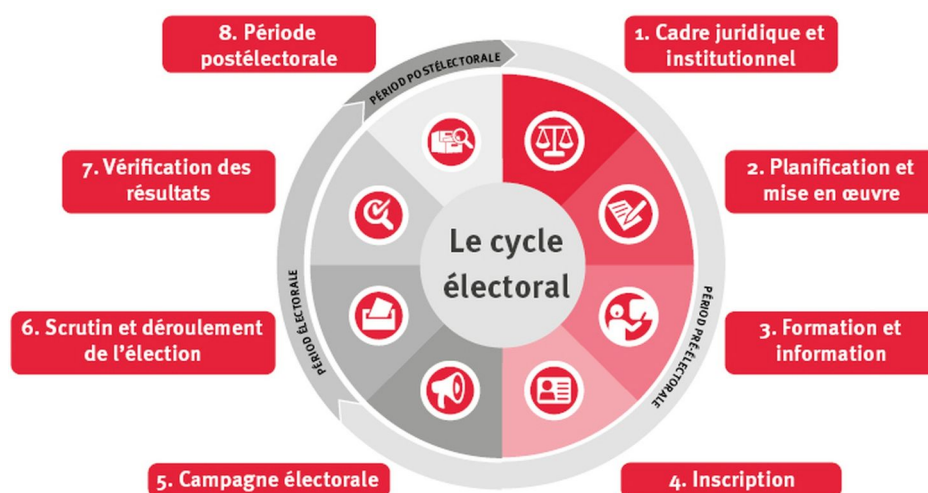
---

Le présent guide a été élaboré dans le cadre du projet de soutien à la diplomatie préventive structurelle dans les zones à gouvernance démocratique d'Afrique, financé par le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth et mis en œuvre en collaboration avec le département Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (UA). Il présente les facteurs de risques internes (endogènes) aux processus électoraux susceptibles de menacer l'intégrité et la sécurité des élections dans les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en 2020 et 2021 <sup>1</sup>.

Ce guide s'appuie sur la méthodologie élaborée par IDEA International, décrite dans sa publication *Electoral Risk Management Tool: Internal Factors Guide* (Outil de gestion des risques électoraux – Guide sur les facteurs internes, Alihodzic et Asplund 2018a), qui présente 25 facteurs de risques relatifs au processus électoral susceptibles d'amener ou de contribuer à l'irruption de violences dans le cadre des élections. Les facteurs de risques internes sont propres à chaque élection et ne se manifestent pas hors du contexte électoral. Ils sont liés aux parties prenantes, événements, pratiques et équipements électoraux, qui peuvent saper la crédibilité des processus électoraux, voire, dans le pire des cas, susciter, à eux seuls ou combinés à d'autres facteurs, des violences électorales.

Spécifique à la région du G5 Sahel, ce guide met en lumière 25 facteurs de risques internes, rassemblés dans sept des huit étapes du processus électoral (voir la figure 1). Chacune de ces étapes fait l'objet d'un chapitre, qui couvre également les facteurs qui lui sont associés. La huitième étape du cycle électoral (étape postélectorale) n'est pas abordée. Certains risques relatifs aux conséquences des processus électoraux pourraient se manifester au cours de cette étape, mais les facteurs de risques sous-jacents ne sont pas nécessairement liés aux processus. Ces incidents devraient plutôt être envisagés dans le contexte des facteurs de risques structurels, définis dans la publication *Gestion des risques électoraux dans la région du G5 Sahel Guide sur les facteurs externes* (IDEA International 2020).

Figure 1. Le cycle électoral



Chacun des facteurs de risques internes énumérés ci-dessous est décrit en quatre parties :

1. Introduction : définition générale et explication des problèmes liés au facteur en question susceptibles de conduire ou de contribuer à l'irruption de violences liées aux élections.
2. Études de cas : exemples illustrant les situations particulières et le contexte électoral dans lesquels le facteur en question a été identifié comme conduisant ou contribuant à l'irruption de violences liées aux élections.
3. Indicateurs observables : mécanismes de mesure et d'évaluation des différents facteurs.
4. Méthodologies de collecte et d'analyse des données : sources de données, techniques de collecte et méthodes d'analyse conseillées qui peuvent servir à recueillir les informations requises.

Employé conjointement au guide relatif aux facteurs de risques externes aux processus électoraux dans la région, ce guide aidera les usagers à se familiariser avec une longue liste de vérification qui leur permettra d'identifier les risques de violences liées aux élections dans n'importe quel contexte électoral. La liste de facteurs présentée dans le guide n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée à l'aide du logiciel de l'outil de gestion des risques électoraux (outil GRE) d'IDEA International<sup>2</sup> en renommant ou en effaçant certains éléments et en ajoutant de nouveaux facteurs de risques ainsi que leur description. En outre, grâce à sa fonction de système d'information géographique (SIG), les utilisateurs peuvent recueillir et gérer des données, comme indiqué dans les parties relatives aux indicateurs observables et à la méthode de collecte et d'analyse des données.

### Notes

1. Les pays qui composent le G5 Sahel sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.
2. L'outil GRE comprend les bibliothèques numériques personnalisables relatives aux facteurs de risques internes et externes ainsi qu'aux options de prévention et d'atténuation, le système d'information géographique et un registre des risques et des mesures.

## Phase I : Cadre juridique et institutionnel

---

Les lois électorales sont les éléments structurels juridiques qui définissent ou influencent un processus électoral. Elles peuvent comprendre tout ou partie des éléments suivants : (a) la constitution ; (b) les lois nationales, qui peuvent prendre la forme d'un code électoral exhaustif ; (c) les lois provinciales ou étatiques, qui, dans les États fédéraux, peuvent régir les processus électoraux locaux, provinciaux ou étatiques ; (d) les arrêtés et règlements des autorités nationales et infranationales ; (e) les règlements, les proclamations et les directives émis par un organisme de gestion électorale (OGE), lorsqu'il en a le pouvoir ; (f) les lois coutumières et les conventions, qui peuvent être intégrées dans une loi électorale ; (g) les politiques administratives mises en place par un OGE ou d'autres organismes ; (h) les codes de conduite, volontaires ou autres (Wall *et al.* 2006, p. 43). Le cadre électoral peut également intégrer des normes internationales issues d'accords et de cadres internationaux.

Quel que soit le cadre institutionnel général d'un État, il existe toujours un ou plusieurs organismes responsables de la gestion des élections (Ellis *et al.* 2014, p. 5). Dans les démocraties émergentes, les cadres juridiques électoraux attribuent souvent aux OGE la responsabilité de la surveillance de tout le processus électoral afin de promouvoir l'intégrité des élections (Ellis *et al.* 2014, p. 75). Cependant, certaines fonctions, notamment la délimitation des circonscriptions, l'inscription des électeurs, l'enregistrement et le financement des partis politiques, la résolution des contentieux électoraux, la validation et la proclamation des résultats, ainsi que l'éducation et l'information des électeurs, peuvent être sous-traitées par les OGE ou prises en charge par d'autres institutions ou des organisations de la société civile (OSC). Si les fonctions électorales sont réparties entre plusieurs institutions, les cadres juridique et politique doivent être très clairs quant aux responsabilités fonctionnelles de chaque institution, à la hiérarchie de l'autorité et aux mécanismes de coordination entre les différentes entités (Ellis *et al.* 2014, p. 77-78).

### 1. Contestation de la loi électorale

#### Introduction

La législation électorale est composée d'une ou plusieurs lois régissant tous les aspects du processus d'élection des institutions politiques définies dans la constitution ou le cadre institutionnel d'un pays (Wall *et al.* 2006, p. 330).

Les lois électorales peuvent exclure certaines personnes et certains groupes des processus électoraux en leur déniaient le droit de vote ou le droit de se présenter aux élections. Elles peuvent également être conçues de sorte à favoriser un parti par rapport aux autres.



## Études de cas

### Burkina Faso

L'élection présidentielle de novembre 2020 sera la deuxième depuis que Blaise Compaoré a dû quitter le pouvoir sous la pression des manifestations populaires d'octobre 2014 qui ont suivi sa tentative d'amender la constitution afin d'abroger la limite du nombre de mandats autorisé pour le président.

La réforme de la constitution était l'une des principales promesses de campagne du président Roch Marc Christian Kaboré et du Mouvement du peuple pour le progrès, vainqueurs de l'élection de 2015. Des consultations ont été organisées et un projet de nouvelle loi fondamentale a été introduit en janvier 2017. M. Kaboré a promis que ce projet ferait l'objet d'un référendum, mais aucune date n'a été fixée pour le moment.

Un code électoral révisé, adopté en 2018, a essuyé des critiques émanant de plusieurs groupes d'opposition. Il permet aux membres de la diaspora de voter, mais les justificatifs nécessaires (une carte d'identité nationale ou un passeport) excluent les nombreuses personnes qui ne disposent que d'une carte consulaire. De l'autre côté de la frontière, en Côte d'Ivoire, sur 980 000 personnes titulaires d'une carte consulaire d'après les chiffres du Bureau national d'identification burkinabé pour 2018, seules 300 000 possédaient une carte d'identité nationale et 100 000 un passeport (Africanews 2018). Une discussion entre les partis a été lancée en juillet 2019 dans le but de parvenir à un consensus autour du code électoral, du calendrier des élections et du droit de vote. La prochaine élection est prévue pour le 22 novembre 2020. Il n'existe pour l'instant aucune certitude quant à la possibilité d'organiser des élections dans les zones actuellement touchées par des conflits.

### Tchad

Les prochaines élections législatives tchadiennes devraient se tenir en décembre 2020. Le président du pays, Idriss Déby, a promulgué en février 2019 le décret 216, lequel nomme les membres de la Commission électorale. L'identité des représentants de l'opposition nommés a provoqué un tollé parmi les membres de l'opposition, qui ont déclaré que le décret bafouait les dispositions de la loi 30/PR/2018 et de l'arrêté 40/PR/2018 concernant « la mise en place d'une commission indépendante » et « les droits de l'opposition démocratique ». Une analyse de l'International Crisis Group a décrit cet acte comme révélateur d'« un Déby fort gouvernant un pays faible » (Motassi 2019).

Les membres de l'opposition de l'organisme national pour le dialogue politique se sont également opposés à l'adoption d'un nouveau code électoral par le gouvernement. Ce code réduirait le nombre de députés au Parlement de 188 à 161, une mesure que l'opposition juge absurde au vu de l'augmentation de la population. Le code a été rejeté, car son adoption n'avait pas tenu compte du système existant de discussion entre les représentants de la majorité et de l'opposition préalablement à tout changement politique (*Journal du Tchad* 2019).

### Niger

Les partis de l'opposition refusent de siéger à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) depuis 2017. En 2019, le Parlement nigérien a adopté un nouveau code électoral en l'absence des députés de l'opposition. La principale préoccupation de l'opposition était liée au fait que l'article 8 du Code électoral empêcherait la participation du chef de l'opposition en exil, Hama Amadou, aux élections présidentielles de 2021 (Africanews 2019a). Elle s'inquiétait également du fait que le critère d'éligibilité du « vote certifié par des témoins » permette en pratique à quiconque de voter sans papiers d'identité sous réserve que deux témoins attestent son identité. Les groupes d'opposition ont crié au

scandale, affirmant que cette disposition rendrait possible une fraude électorale généralisée (*Jeune Afrique* 2016). En septembre 2019, après la publication par la CENI d'un calendrier prévoyant des élections municipales et régionales en novembre et des élections législatives en décembre 2020, près de 2 000 personnes ont manifesté contre le code électoral et le gouvernement (*Jeune Afrique* 2019b).

### Indicateurs observables

1. Le niveau de conformité avec les normes et obligations électorales régionales – à savoir celles de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – et internationales, c'est-à-dire celles des Nations Unies ;
2. le degré d'adéquation et d'exhaustivité avec lequel la loi électorale régit tous les aspects du processus électoral ;
3. le niveau de confiance du public dans la loi électorale ;
4. les contestations et déclarations rapportées au sujet de la loi électorale.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Demander à des spécialistes de réaliser une synthèse et une analyse de la loi électorale et de son incidence sur tous les groupes. Analyser ses effets négatifs potentiels sur les différentes régions, les différents groupes sociaux et les divers acteurs politiques. S'appuyer sur des cartes pour identifier les régions où la loi électorale pourrait exacerber les risques de violence.
- Mener des enquêtes régulières auprès des acteurs politiques et du grand public, en ciblant aussi bien les femmes que les hommes, afin d'évaluer leur degré de satisfaction quant à la loi électorale. Veiller à ce que toutes les enquêtes recueillent des données concernant les caractéristiques sociodémographiques des personnes répondantes, notamment leur appartenance éventuelle à des groupes marginalisés. Parmi ces données doivent figurer leur âge, leur genre, leur langue, leur orientation politique, leur ethnie, leur religion, leur lieu d'habitation et leur appartenance à un ou plusieurs groupes minoritaires, le cas échéant. Réaliser des graphiques à partir des données et observer les tendances. Créer des cartes avec un code couleur pour montrer les régions où le taux d'insatisfaction est élevé.
- Recueillir des informations au sujet des plaintes officielles relatives à la loi électorale déposées et résolues auprès des tribunaux judiciaires et administratifs compétents. Noter sur des cartes les zones géographiques où le plus grand nombre de plaintes ont été déposées et réaliser des graphiques représentant le nombre de plaintes déposées tout au long du cycle électoral. Distinguer les différents groupes à l'origine des plaintes et ventiler les plaintes en fonction du genre et de l'affiliation politique.

## 2. Inadéquation du système électoral

### Introduction

De manière élémentaire, le système électoral convertit le nombre de votes en nombre de sièges gagnés par les partis politiques et les candidats (Reynolds, Reilly et Ellis 2005, p. 5, 177). Différents systèmes électoraux peuvent aggraver ou, au contraire, réduire les tensions et les conflits au sein de la société. Certains systèmes sont efficaces pour assurer l'égalité de représentation des genres, la représentation des groupes minoritaires et la formation de

gouvernements de coalition reflétant le soutien accordé à l'inclusion. Le genre recouvre les rôles des hommes et des femmes tels qu'ils sont construits par la société – et non pas tels que déterminés par la biologie –, ainsi que les relations entre eux dans une société donnée, à un moment donné et dans un lieu donné. Les qualités, identités et comportements attendus des hommes et des femmes sont déterminés par le processus de socialisation. D'autres systèmes encouragent la formation de gouvernements forts composés d'un seul parti. Si un système électoral n'est pas perçu comme juste et inclusif, ou si le cadre politique ne laisse pas penser de manière générale que d'autres partis politiques ont une chance de l'emporter lors de l'élection suivante, les perdants risquent de se croire obligés d'agir hors du système, au moyen de tactiques non démocratiques, conflictuelles, voire violentes (Reynolds, Reilly et Ellis 2005, p. 6).

Une étude publiée par le Programme de développement des Nations Unies (PNUD, 2009) recense quatre variables des systèmes électoraux susceptibles de déclencher des conflits : (a) la formule déterminant comment les votes sont convertis en sièges ; (b) la taille des circonscriptions ; (c) le rapport entre le nombre de votes et le nombre de sièges ; (d) le découpage électoral.

## Études de cas

### Niger

Il existe au Niger trois types de circonscriptions pour les élections à l'Assemblée nationale : les circonscriptions ordinaires, spéciales et de la diaspora. Les circonscriptions ordinaires correspondent aux sept régions du Niger ainsi qu'au district de la capitale, Niamey. Les circonscriptions spéciales sont des circonscriptions à siège unique réservées aux minorités du pays. Enfin, les Nigériens vivant à l'étranger élisent cinq membres de l'Assemblée nationale, qui représentent les circonscriptions de la diaspora. En octobre 2014, l'Assemblée nationale a voté une loi augmentant le nombre de ses sièges de 113 à 171 afin de mieux refléter l'augmentation de la population du Niger.

Deux critères principaux déterminent l'attribution des sièges : la taille de la population de la circonscription et sa composition ethnolinguistique. Dans les circonscriptions ordinaires, la loi accorde un siège par tranche de 100 000 habitants. Par ailleurs, il y a un député par circonscription spéciale. Les circonscriptions spéciales ont été créées afin de tenir compte du vote de certains groupes minoritaires au sein de la population, pour garantir leur représentation au niveau parlementaire. Dans les faits, cet objectif n'est pas toujours atteint. Par exemple, à Torodi, où la minorité la plus nombreuse est le groupe ethnique gourmantché, le député local est presque toujours issu du groupe ethnique fulani. Cette situation est à l'origine de tensions entre les deux groupes, car l'ethnie gourmantché a l'impression de ne pas être représentée.

### Mali

L'Assemblée nationale du Mali compte 147 sièges. Ces sièges sont répartis entre les six districts de Bamako et les 49 cercles (unités administratives de second rang) du reste du Mali. La loi stipule qu'un cercle doit compter au moins 60 000 habitants pour obtenir un siège. Les cercles considérablement plus peuplés que cette limite se voient attribuer des sièges supplémentaires, mais certains cercles dont la population n'atteint pas le seuil fixé ont aussi obtenu un siège dans la région du Kidal (Projet transsaharien sur les élections, non daté).

La loi de 2015 sur les quotas liés au genre stipule qu'au moins 30 % des fonctionnaires élus ou nommés doivent être des femmes. Elle a contribué à accroître la proportion de femmes membres du Parlement, de 9 % en 2013 à 27 % en 2016. Cette tendance devrait être accentuée par une loi sur la parité, qui entrera en vigueur au moment des élections

législatives de 2020. Cette dernière établit que tout parti dont plus de 70 % des membres appartiennent au même genre sera rejeté par l'OGE (Union interparlementaire, 2019).

### *Tchad*

Le Parlement du Tchad compte 188 sièges, mais seuls 15 % d'entre eux sont occupés par des femmes. Il n'existe aucune disposition juridique relative à l'égalité des genres, mais l'article 54 de la Charte des partis politiques du Tchad dispose que les partis ne comptant aucune membre élue doivent renoncer à 10 % des subventions que leur verse l'État.

Les sièges sont attribués selon un système de scrutin mixte, et les partis politiques soumettent une liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges. Dans ce système, si la liste d'un parti remporte la majorité absolue des voix d'une circonscription, le parti obtient tous les sièges de la circonscription. En revanche, si aucun parti n'atteint la majorité absolue des voix, les sièges sont répartis proportionnellement aux voix obtenues par chaque liste. Ce système proportionnel hybride est considéré comme inclusif ; il a permis à 31 partis d'être représentés à l'Assemblée nationale. Cependant, les opposants au système proportionnel affirment qu'en vertu du principe d'égalité des suffrages, la taille des circonscriptions devrait dépendre uniquement de critères démographiques. Cette opposition vient du fait que, dans le cadre du système proportionnel, le sud du Tchad, plus peuplé, est moins bien représenté que le nord du pays, ce qui exacerbe les tensions relatives à la question de la représentation politique entre les citoyens du sud et du nord (Projet transsaharien sur les élections, non daté).

### Indicateurs observables

1. Le niveau d'inclusivité du système électoral ;
2. le degré de représentativité du système électoral.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Charger des experts d'analyser les effets des facteurs suivants sur la représentation de tous les groupes significatifs dans les institutions politiques : (a) la formule électorale ; (b) la taille des circonscriptions ; (c) le rapport entre le nombre de votes et le nombre de sièges ; (d) le découpage électoral. Réaliser des cartes montrant les zones où la conception du système électoral amplifie le risque de survenue de violences. Utiliser des symboles différents pour représenter les différents risques.
- Mener des enquêtes auprès des parties prenantes politiques et non politiques afin de déterminer si elles perçoivent le système électoral comme approprié. Présenter les données sous forme de cartes et de graphiques afin d'identifier les zones géographiques où le risque est élevé ou croissant.
- Tenir compte des expériences instructives des précédents scrutins dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

## 3. Inadéquation des règles d'administration électorale

### Introduction

Le cadre juridique électoral comporte de nombreuses règles administratives, comme des arrêtés et des règlements promulgués par les autorités nationales ou infranationales, des règlements, proclamations et directives émises par un OGE, les lois coutumières, les conventions et les codes de conduite, ainsi que les règlements et politiques de l'OGE

concernant divers problèmes. Ces règles sont essentielles dans le sens où elles établissent un cadre normatif clair et détaillé qui peut être mis en œuvre sans difficulté. Un manque de clarté au niveau juridique et opérationnel peut avoir des conséquences négatives pour la crédibilité et la transparence des processus électoraux, mais aussi accroître le risque de manipulations arbitraires. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits et des violences.

## Étude de cas

### Niger

Au Niger, une législation ambiguë a alimenté des tensions considérables entre les partis de la majorité et de l'opposition lors des élections de 2016, en raison d'un désaccord concernant le droit de la commission électorale du pays, la CENI, à réformer le processus électoral. En effet, étant donné que 1,5 million des 6,5 millions d'électeurs inscrits au Niger risquaient de ne pas pouvoir exercer leur droit de vote faute de disposer des justificatifs d'identité requis, la CENI a proposé de créer un système de « vote certifié par des témoins », permettant à une personne sans justificatif de voter si deux électeurs identifiés attestaient de son identité dans son bureau de vote. Néanmoins, en l'absence de dispositions légales relatives à la mise en place d'innovations procédurales, cette proposition a été soumise à la classe politique à titre consultatif (Massalaki 2016). L'opposition a rejeté l'innovation proposée, déclarant que la CENI n'avait pas le pouvoir d'élaborer des lois (Mueller et Matthews 2016). La CENI n'a cependant pas abandonné son innovation, s'attirant les critiques du Département d'État des États-Unis (BTI 2018b) et des observateurs universitaires (Winsor 2016).

### Indicateurs observables

1. Le niveau de mise en œuvre des actes législatifs par le biais de règlements et de consignes spécifiques ;
2. l'étendue des connaissances et de la compréhension du processus électoral chez les responsables des élections, les acteurs politiques et les groupes de citoyens et citoyennes ;
3. le degré de confiance et de satisfaction des parties prenantes électorales vis-à-vis des différentes règles et procédures administratives.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Réaliser des enquêtes pour mesurer le niveau d'acceptation des règlements électoraux par les parties prenantes impliquées. Représenter le niveau d'approbation exprimé sur des graphiques. Distinguer les différentes parties prenantes politiques en recueillant des informations relatives aux caractéristiques sociodémographiques des personnes participant aux enquêtes, notamment leur lieu de vie et leur appartenance à des groupes minoritaires ou marginalisés.
- Identifier les parties prenantes politiques qui n'ont pas donné leur accord à certaines dispositions juridiques, comme les codes de conduite visant les partis politiques. Indiquer sur des cartes les zones où cette situation pourrait entraîner un risque particulier.
- S'appuyer sur les mêmes enquêtes pour identifier le niveau de connaissance et de compréhension des règlements électoraux pertinents chez les fonctionnaires

responsables des élections, les parties prenantes politiques et les groupes de citoyens et citoyennes, y compris les groupes de jeunes. Présenter les résultats sous forme d'histogrammes. S'il existe des écarts géographiques, les illustrer à l'aide de cartes.

- Tirer les enseignements des précédents scrutins en Afrique de l'Ouest.

## Phase II : Planification et mise en œuvre

---

Une fois que le cadre juridique électoral est fermement défini, il faut commencer la planification et la préparation des activités électorales. Cela passe par l'élaboration de plans opérationnels destinés à mettre en œuvre des différentes étapes du cycle électoral : la communication d'informations relatives à l'électorat, l'inscription des électeurs et électrices, des partis politiques et des candidats et candidates, ainsi que des observateurs et observatrices, mais aussi les campagnes des partis politiques, puis le vote, le décompte des voix et la gestion des résultats. Ces plans opérationnels doivent identifier les actions à réaliser, le calendrier, la portée géographique, les ressources humaines et la formation nécessaires, le budget requis, etc. Toute faiblesse ou controverse apparaissant lors d'une étape du processus électoral risque de compromettre l'intégrité des étapes suivantes, voire du processus électoral tout entier.

Lorsque des élections sont organisées dans des sociétés en proie à des conflits, elles peuvent exacerber les tensions existantes et provoquer des conflits violents. De même, les tensions et la violence existantes peuvent déborder sur les processus électoraux et toucher les parties prenantes, les événements, les infrastructures et le matériel liés à l'élection. Il est donc essentiel de planifier les élections au moment opportun, en tenant compte de tous leurs aspects et des conflits, et en prenant en considération aussi bien le processus que les facteurs structurels de conflit.

### 4. Mauvais résultats des organismes de gestion électorale

#### Introduction

Un organisme de gestion électorale (OGE) est une organisation ou un organisme juridiquement responsable de la gestion d'une partie ou de l'ensemble des éléments indispensables à l'organisation d'élections ou des instruments de la démocratie directe. Ses responsabilités principales comprennent : la planification des scrutins, l'identification des personnes titulaires du droit de vote, la réception et la validation des désignations des candidatures (pour les postes publics et les postes dans des partis politiques), l'organisation du scrutin, le dépouillement et le calcul des résultats (Wall *et al.* 2006, p. 330). Un OGE peut être une institution indépendante ou une entité au sein d'une institution plus grande chargée d'une mission plus vaste.

Il existe trois grands modèles de gestion électorale : le modèle indépendant, le modèle gouvernemental et le modèle mixte. Dans tous les cas, il est essentiel que la parité soit respectée au sein de l'OGE. Par ailleurs, quel que soit le modèle utilisé, il est crucial que l'OGE parvienne à garantir la crédibilité du processus électoral et la légitimité des résultats de l'élection. Pour ce faire, il faut que l'OGE soit formé et agisse conformément aux principes directeurs suivants : indépendance, impartialité, intégrité, transparence, efficacité,

professionnalisme et esprit de service (Wall *et al.* 2006, p. 22-25). En cas de non-respect d'un quelconque de ces principes, l'action de l'OGE risque de susciter des inquiétudes, voire la confusion, ce qui peut entraîner la survenue de violences liées aux élections.

## Études de cas

### Mali

Quatre institutions sont les principales responsables du processus électoral au Mali : la Commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral (IEBC), la Délégation générale aux élections, le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation et la Cour constitutionnelle. Le ministère, et par conséquent le gouvernement, joue un rôle central dans le système, aussi bien pour l'organisation du vote que pour la centralisation des résultats provisoires et leur proclamation. Cette situation suscite des soupçons : elle donne l'impression que le ministère agit au profit du pouvoir dont il dépend. L'opposition a pu obtenir plusieurs concessions à la suite de boycotts répétés. Ainsi, en mai 2019, les représentants nommés par l'opposition sont entrés à l'IEBC (RFI 2019a) et le gouvernement a accepté que l'armée cesse de voter à une autre date que les civils (RFI 2019d), ce qui a permis d'accroître la transparence (Atlantic Council 2019). D'après les enquêtes d'Afrobarometer, seule la moitié des Maliens aurait confiance en l'IEBC (Centre d'études stratégiques de l'Afrique 2018).

### Mauritanie

Les partis de l'opposition ont critiqué le manque d'impartialité de la CENI en amont de l'élection présidentielle de 2019 ; ils ont alors demandé une réforme urgente de cet organisme avant la tenue du scrutin. L'une de leurs principales préoccupations était le manque de neutralité et d'indépendance caractérisant la plupart des membres de l'OGE. Les autorités ont répondu en soulignant l'impossibilité légale de réformer la loi électorale et la CENI à la veille d'une élection (*La Tribune* 2019). La CENI, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, a alors proposé à l'opposition sept de ses sièges, confirmant implicitement les allégations de partialité avancées par l'opposition (RFI 2019a). Selon un sondage réalisé par Gallup en 2019, 64 % des Mauritaniens ne croyaient pas à l'intégrité des élections (Gallup 2019).

## Indicateurs observables

1. Le niveau de confiance dont bénéficie l'OGE dans l'ensemble du pays ;
2. le niveau d'indépendance et d'inclusion de l'OGE, y compris sur le plan de l'égalité des genres ;
3. le niveau d'impartialité de l'OGE ;
4. le niveau de transparence des actions de l'OGE.

## Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Charger des spécialistes d'évaluer et d'analyser le cadre juridique qui régit la constitution et l'action de l'OGE. Si le cadre juridique n'est pas sensible au genre ou aux conflits, c'est-à-dire s'il ne garantit pas la représentation des différents groupes, hommes comme femmes, groupes minoritaires comme groupes majoritaires, représenter sur des cartes les régions où la composition et le travail des OGE risquent de provoquer des violences.



- Mener des enquêtes auprès des parties prenantes politiques et des groupes de citoyens et citoyennes et les interroger afin d'évaluer le degré de confiance qu'ils accordent au travail de l'OGE. Réaliser régulièrement des enquêtes. Représenter l'évolution du niveau de confiance dans le temps afin de visualiser les tendances.
- Analyser les pratiques de travail de l'OGE en matière d'inclusion, de transparence et de reddition de comptes. Interroger les parties prenantes politiques et les groupes de la société civile, en ciblant aussi bien des hommes que des femmes, à ce sujet, ou intégrer ce point aux enquêtes précédemment mentionnées. Réaliser des graphiques pour observer et noter les tendances, ainsi que des cartes pour mettre en évidence les régions où cette question suscite des tensions.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins.

## 5. Inadéquation de la planification opérationnelle

### Introduction

L'élaboration d'un plan stratégique est une étape fondamentale pour centrer les efforts de l'OGE sur l'accomplissement de ses responsabilités légales (Wall *et al.* 2006, p. 131). La planification opérationnelle aide à définir clairement les étapes à suivre pour organiser des élections crédibles. Le plan établi doit comprendre des descriptions et indiquer le calendrier, la portée géographique des préparatifs, les actions, ainsi que le détail des ressources humaines et financières nécessaires.

Une mauvaise mise en œuvre des activités électorales peut entraîner des erreurs et des retards. Si ces problèmes sont perçus comme une tactique délibérée visant à favoriser certains groupes politiques, ou s'ils peuvent influencer les résultats des élections, ils risquent de susciter des violences.

### Étude de cas

#### Mali

Avant les élections législatives de 2020, la capacité de la CENI à mettre en œuvre ses plans opérationnels a fait l'objet de débats nourris. Une coalition de nouvelles régions administratives maliennes a indiqué que de nombreuses régions constitutives n'étaient pas « complètement opérationnelles » et a souligné que la présence de l'État restait faible dans certaines zones en raison du niveau d'insécurité. Les partis politiques ont également soulevé des inquiétudes au sujet du droit de vote des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que de l'absence de plans destinés à leur permettre de voter lors de l'élection (Malijet 2020a).

Une déclaration du président de la CENI a laissé entendre qu'un audit de la liste électorale avait permis d'identifier 400 000 électeurs décédés, sans pour autant proposer de solution à ce problème (Maliweb 2020). D'après les propos émanant d'un fonctionnaire chargé des élections, aucun changement ne serait apporté, car dans des circonstances normales, la même liste électorale devrait être utilisée pour les élections législatives et l'élection présidentielle (Maliactu 2020).

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, de nombreux observateurs se sont inquiétés du fait que la tenue de l'élection pourrait accroître le risque d'épidémie dans le pays, sachant qu'il serait particulièrement difficile de limiter la propagation du virus dans les zones où l'État est indigent. Toutefois, ayant déjà reporté deux fois les élections pour des raisons de sécurité, le Mali a décidé de maintenir leur tenue (AllAfrica 2020a). La participation au scrutin a été faible, à 35,73 % ; un chiffre en baisse par rapport au scrutin précédent, où la participation avait atteint 42,7 % (Africanews 2020).

### Indicateurs observables

1. L'existence de directives relatives à la planification électorale stratégique et opérationnelle chez les parties prenantes concernées ;
2. l'existence de plans stratégiques et de concepts opérationnels chez les organismes responsables ;
3. le degré de cohérence des plans stratégiques et opérationnels ;
4. le niveau de consultation des parties prenantes responsables durant la période de planification et leur capacité à mettre en œuvre leurs plans opérationnels ;
5. l'existence de procédures et de mécanismes de suivi et d'évaluation.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Récupérer les documents de planification opérationnelle des parties prenantes concernées à différents niveaux. Analyser les plans opérationnels pour déterminer s'ils sont fiables, suffisants et réalisables en ce qui concerne la disponibilité des ressources et le calendrier envisagé. Mettre en évidence leurs éventuels points faibles, par exemple l'insuffisance des ressources humaines et des financements pour la mise en œuvre des plans ou les calendriers irréalistes. Réaliser des cartes pour montrer les zones géographiques présentant des risques particuliers.
- Vérifier le niveau d'harmonisation entre les documents produits par les différentes parties prenantes. Indiquer sur des cartes les zones géographiques concernées par des divergences entre ces documents.
- Comparer les documents avec les plans relatifs aux processus électoraux précédents. Créer une carte à partir des données relatives aux cas passés de violences liées aux élections et aux problèmes actuels de violence. Analyser les plans opérationnels dans le contexte de la violence passée et actuelle, en prêtant particulièrement attention aux violences à caractère sexiste.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.
- Établir des cartes montrant les risques pour les différentes étapes de l'élection.

## 6. Insuffisance des financements et du budget

### Introduction

Les coûts électoraux se répartissent en trois catégories :

1. les coûts de base (ou coûts directs), qui sont les coûts habituellement associés à la mise en œuvre d'un processus électoral dans un environnement électoral stable ;
2. les coûts diffus (ou coûts indirects), c'est-à-dire les coûts des services liés aux élections indissociables des budgets généraux des institutions participant à la mise en œuvre d'un processus électoral ;
3. les coûts d'intégrité, à savoir les frais qui sont nécessaires pour garantir la sécurité, l'intégrité, la neutralité politique et l'équité d'un processus électoral (Wall *et al.* 2006, p. 176).

L'insuffisance des financements et du budget n'est pas une cause directe de violence. Cependant, le manque de ressources peut forcer les OGE à faire des compromis qui risquent d'avoir des conséquences négatives sur l'intégrité et la sécurité des processus électoraux, ouvrant la voie à des désaccords qui peuvent alimenter ou susciter des conflits violents.

Le manque de fonds pour couvrir les coûts de base peut nuire à l'intégrité technique du processus électoral. L'insuffisance des financements alloués aux coûts diffus limite la participation des organismes de soutien, en particulier ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité. Enfin, l'absence de ressources consacrées aux coûts d'intégrité peut nuire à la légitimité du processus.

## Études de cas

### Tchad

L'une des raisons pour lesquelles le Tchad repousse ses élections législatives depuis 2015 est le manque de financements (AFP 2017). D'après le gouvernement, l'organisation d'élections législatives nécessite un budget de 70 milliards de francs CFA d'Afrique centrale ; néanmoins, le budget approuvé par l'Assemblée nationale pour la tenue d'élections en 2019 (33 milliards) représente moins de la moitié de cette somme. Au deuxième trimestre de 2019, les revenus issus du pétrole ont augmenté de 43 milliards de francs CFA, un montant supérieur aux 37 milliards manquants. Cependant, d'après le président de la CENI, Kodi Mahamat, la tenue des élections dépend toujours du « financement des opérations électorales ». La loi de Finances a confirmé qu'un budget de 70 milliards de francs CFA serait consacré à l'organisation d'élections législatives en décembre 2020 (*Journal du Cameroun* 2019).

### Mali

Le Mali est une démocratie depuis plus de 20 ans, mais le pays peine toujours à mobiliser les ressources indispensables à ses élections sans avoir recours à des partenaires de financement. Pour l'élection présidentielle de 2018 et les élections législatives initialement prévues la même année, le déficit budgétaire devant être comblé par les partenaires s'élève à 55 milliards de francs CFA, soit plus de la moitié du coût prévu. Bien que le gouvernement prenne en charge la plupart des frais, le soutien des partenaires du Mali est essentiel (Malijet 2020b).

## Indicateurs observables

1. L'adéquation des fonds pour couvrir les coûts de base ;
2. l'adéquation des fonds pour couvrir les coûts diffus ;
3. l'adéquation des fonds pour couvrir les coûts d'intégrité ;
4. le niveau de reddition de comptes des procédures d'approbation du budget et de dépense.

## Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Charger des spécialistes de réaliser une analyse en vérifiant les plans opérationnels et les fonds disponibles. Mettre en évidence sur des cartes les régions où l'insuffisance des fonds risque d'affecter la fiabilité des activités électorales.
- Charger des spécialistes d'analyser les coûts de base, les coûts diffus et les coûts d'intégrité. Représenter sur des cartes les régions où l'insuffisance des financements

risque d'avoir des conséquences négatives sur la sécurité et la légitimité des processus électoraux.

- Comparer le budget avec les budgets des élections précédentes et vérifier les liens avec les cas de violence ou l'absence de violence. Créer des graphiques montrant les variations des dépenses en fonction des différentes phases électorales. Déterminer si le budget actuel constitue une amélioration réelle par rapport au(x) budget(s) de la précédente année électorale, et vérifier en particulier s'il compense l'insuffisance des budgets précédents.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins.

## 7. Inadéquation des dispositifs de sécurité électorale

### Introduction

La sécurité électorale consiste à protéger – contre les risques de mort, de dommages et de perturbations – (i) les parties prenantes de l'élection, à savoir l'électorat, les candidats et candidates, les agents des bureaux de vote, les médias et les observateurs et observatrices ; (ii) les informations relatives à l'élection, notamment les résultats du vote, les données relatives aux électeurs et électrices inscrites et le matériel de campagne ; (iii) les infrastructures électorales, par exemple les bureaux de vote et les centres de dépouillement ; et (iv) les événements liés à l'élection, y compris les réunions de campagne. Il existe trois grands types de sécurité électorale : (a) la sécurité physique, relative à la protection des infrastructures et du matériel ; (b) la sécurité individuelle, qui concerne les parties prenantes de l'élection ; (c) la sécurité de l'information, c'est-à-dire la protection des bulletins et urnes physiques, des ordinateurs et des systèmes de communication.

Les failles dans la sécurité électorale, en particulier dans les sociétés en proie à des conflits et dans celles connaissant un taux de violence élevé, exposent les parties prenantes, les informations, les infrastructures et les événements liés à l'élection à des violences (USAID 2010, p. 5-6). La sécurité électorale peut nécessiter la participation de différents organismes du secteur de la sécurité, comme les forces de police, les agences de renseignement, l'armée ou les procureurs spécialisés dans les infractions liées aux élections, ainsi qu'une collaboration entre ces entités. Il faut prêter une attention toute particulière à la sécurité des femmes dans les contextes de conflit et consécutifs à un conflit.

### Études de cas

#### *Tchad*

Les élections législatives prévues pour décembre 2020 ont déjà été reportées quatre fois depuis 2015. Cela signifie que la composition de l'Assemblée nationale n'a pas changé depuis 2011. Le gouvernement du président Déby justifie cette situation par la menace que fait planer le groupe terroriste Boko Haram. M. Déby a déclaré l'état d'urgence dans les deux provinces orientales de Ouaddaï et Sila à la fin du mois d'août 2019 à la suite d'incidents meurtriers entre des fermiers et des bergers, et à Tibesti, dans le nord du pays, où se cachent des rebelles et des mineurs d'or illégaux. Les partis de l'opposition affirment maintenant que, puisque le gouvernement a déjà attendu si longtemps pour organiser des élections, il devrait attendre que les conditions soient bonnes, même si cela signifie un nouveau report (*Jeune Afrique* 2019b).

### Mali

Avant les élections de mars 2020, la coalition d'opposition du Front pour la sauvegarde de la démocratie (FSD) a déclaré que les forces de sécurité et de défense nationale ne disposaient pas des moyens nécessaires pour assurer la sécurité lors des élections (Maliweb 2020). Cet argument s'appuyait sur un rapport publié en janvier 2020 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui remarquait que « le contexte en matière de sécurité et de protection des civils reste alarmant dans toutes les régions qui font l'objet de notre suivi ». Les élections ont été organisées en l'absence du chef de file de l'opposition, Soumaïla Cissé, enlevé alors qu'il faisait campagne dans le centre du Mali (Al Jazeera 2020b). Environ 200 000 personnes, déplacées en raison des violences dans les régions du centre et du nord, n'ont pas pu voter, car aucun dispositif n'a été mis en place en ce sens (France 24 2020).

### Burkina Faso

De vives inquiétudes ont été émises concernant la manière dont l'insécurité pourrait affecter la tenue de l'élection présidentielle de 2020 au Burkina Faso. Les bureaux de vote sont considérés comme vulnérables aux attaques. La CENI s'est engagée à organiser l'élection même dans les lieux les plus problématiques, mais le président de l'Assemblée nationale a affirmé que « si la situation en matière de sécurité continue de se détériorer, alors, Dieu nous en soit témoin, il n'y aura pas d'élection », ce qui laisse penser que des doutes subsistent au sein même du gouvernement (Centre pour la démocratie et le développement 2020).

### Indicateurs observables

1. Le niveau de confiance du public envers les forces de sécurité ;
2. le niveau de reddition de comptes entre les organismes du secteur de la sécurité ;
3. l'existence de plans de formation pour les organismes du secteur de la sécurité chargés de protéger les processus électoraux ;
4. l'existence de plans opérationnels pour la sécurité des élections et leur fiabilité ;
5. le degré de collaboration entre les organismes du secteur de la sécurité et les autres parties prenantes des élections, en particulier l'OGE.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Réaliser régulièrement des enquêtes auprès des parties prenantes électorales et de la population, en interrogeant les hommes et les femmes, afin de mesurer le degré de confiance accordé aux organismes du secteur de la sécurité. Créer des graphiques à partir des données afin de visualiser l'évolution des tendances. Indiquer sur des cartes les zones géographiques où une faible confiance est accordée aux organismes du secteur de la sécurité.
- Étudier et évaluer le niveau d'exhaustivité et la fiabilité des plans de formation à la sécurité électorale destinés aux organismes du secteur de la sécurité et aux agents électoraux aux échelons national et infranational. Recenser les éventuelles lacunes.
- Charger des experts d'évaluer l'adéquation des plans opérationnels pour la sécurité des élections, y compris celle des ressources qui leur sont attribuées. Les comparer avec les plans opérationnels de l'OGE. Réaliser des graphiques afin de comparer l'ampleur des efforts de sécurité (par exemple le calendrier et le nombre d'agents de sécurité mobilisés) avec l'ampleur des activités électorales (par exemple, le nombre d'infrastructures électorales, notamment les centres d'inscription des électeurs et les

bureaux de vote, en activité, ainsi que le niveau de participation des citoyens prévu pour les différents événements) tout au long du processus électoral. Mettre en évidence sur des cartes les régions où le niveau de planification en matière de sécurité ne correspond pas à l'importance des activités électorales ou à la disponibilité des ressources liées à la sécurité.

- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## Phase III : Formation et information

---

Les efforts de formation et d'information sont généralement centrés sur la formation des agents électoraux aux aspects techniques de la préparation et de la mise en œuvre des processus électoraux, ainsi que sur les campagnes pédagogiques destinées aux personnes inscrites sur les listes électorales et à l'électorat au sujet de leurs droits et devoirs, du calendrier électoral et des procédures d'inscription et de vote.

Les lacunes observées au niveau de la formation des agents électoraux, de même que la méconnaissance des processus électoraux ou les idées erronées des parties prenantes politiques, des médias et du grand public, peuvent accroître les tensions et contribuer à renforcer les conflits, voire susciter des flambées de violences.

### 8. Insuffisance de la formation des agents électoraux

#### Introduction

La formation et le perfectionnement adéquats du personnel permanent de l'OGE, du personnel de gestion temporaire nommé pour des scrutins déterminés et des nombreux agents de terrain susceptibles d'être recrutés ponctuellement pour des événements de grande envergure constituent l'un des principaux piliers du professionnalisme de l'administration électorale (Wall *et al.* 2006, p. 157).

S'ils ont été mal formés, les agents électoraux ne disposent pas des connaissances et des compétences élémentaires nécessaires pour gérer avec professionnalisme les processus d'inscription des électeurs, de vote et de dépouillement. Toute erreur technique au cours de l'inscription nuit à l'exactitude des listes électorales, ce qui a un effet négatif sur l'intégrité des processus de vote dans les bureaux de vote, et affecte par conséquent les résultats.

#### Études de cas

##### Tchad

Le rapport de mission de l'observateur électoral de l'Union africaine couvrant l'élection présidentielle de 2016 au Tchad souligne le manque de personnel électoral formé. Il déclare que l'absence d'uniformes rend les agents difficiles à identifier, et que ceux-ci n'ont pas fait preuve d'une « grande maîtrise » des pratiques électorales, en particulier des procédures de dépouillement. Un problème exacerbé par le mauvais éclairage et l'absence de matériel de dépouillement dans certains bureaux de vote, deux facteurs qui ont retardé l'annonce des résultats (Union africaine, 2016).

### Indicateurs observables

1. L'existence de plans opérationnels pour la formation des agents électoraux et leur exhaustivité ;
2. l'existence de supports de formation et leur qualité ;
3. la présence de personnel formé en nombre suffisant ;
4. le degré de compétence des formateurs ;
5. le niveau d'achèvement du programme national de formation ;
6. le niveau de connaissances et de compétences résultant de la formation.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Rassembler les programmes relatifs à la formation des agents électoraux. Réaliser des cartes identifiant les régions qui ne disposent pas de plans adéquats. Évaluer le degré de participation des hommes et des femmes à la formation.
- Charger des spécialistes d'évaluer la méthodologie et le programme de la formation. Recenser les régions où la méthodologie et le contenu de la formation pourraient nécessiter un remaniement afin de surmonter la barrière linguistique et d'autres obstacles. Noter le niveau de consolidation et d'institutionnalisation des compétences au sein des OGE.
- Assurer un suivi du rythme des efforts de formation et de la portée des mesures de sensibilisation. Représenter sur des graphiques le niveau (en %) de mise en œuvre de la formation. Indiquer sur une carte les régions dans lesquelles la formation ne respecte pas les délais fixés.
- Réaliser une enquête auprès des agents électoraux formés, et noter, le cas échéant, les différents points qu'ils ne maîtrisent pas. Recenser les régions où la formation doit être réitérée.

## 9. Insuffisance de la formation des partis politiques et des médias

### Introduction

Les élections sont des processus aux enjeux cruciaux pour les partis politiques, lesquels rivalisent afin d'obtenir le soutien de la population et le pouvoir politique. Durant toutes les étapes d'un processus électoral, les médias jouent un rôle essentiel : ils facilitent le partage d'informations, présentent les candidats et candidates et favorisent des discussions équilibrées au sujet des élections.

Si les parties prenantes politiques et les journalistes ne disposent pas d'une compréhension élémentaire des aspects techniques des processus électoraux, notamment de leurs procédures, mais aussi des mécanismes de prise de décision et de résolution des contentieux électoraux, leurs actes risquent de susciter des tensions, voire de conduire à des violences. Les médias sont chargés de transmettre les nouvelles et non de les créer de toutes pièces. Ignorer cette responsabilité risque d'exacerber les tensions et de provoquer des violences.



## Étude de cas

### Mali

L'évaluateur indépendant de la qualité des médias Media Landscapes a jugé mauvaise la qualité des informations diffusées durant les élections au Mali. Il explique cette situation notamment par le faible niveau de formation et de qualification des journalistes : plus de 90 % des membres de la profession en activité ne sont pas diplômés d'une école de journalisme, mais ont appris leur travail sur le tas. Par conséquent, nombre d'entre eux ne respectent pas le code déontologique existant, et il arrive fréquemment qu'ils publient des informations non vérifiées. De plus, l'absence de revenus issus de la publicité et des abonnements rend les médias du pays particulièrement vulnérables aux influences politiques indésirables – une situation qui laisse les acteurs politiques décider du contenu des articles en échange des financements qui leur font cruellement défaut. La presse et les médias audiovisuels réalisent donc ainsi souvent des campagnes de détraction à la demande d'intervenants politiques, ce qui alimente directement les tensions électorales (Media Landscapes, non daté).

### Indicateurs observables

1. L'existence de programmes de formation relatifs aux processus électoraux destinés aux partis politiques et aux médias, qui tiennent compte des questions liées au genre ;
2. le niveau de mise en œuvre de ces programmes de formation destinés aux partis politiques et aux médias ;
3. le degré de connaissance par les partis politiques et les médias des différents aspects des processus électoraux, notamment les codes de conduite qui doivent régir le comportement des parties prenantes politiques et des journalistes, les mécanismes de prise de décision et de résolution des contentieux, ainsi que les questions liées au genre.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Évaluer la couverture des élections par les principales entités médiatiques afin d'identifier les informations et les candidats les plus couverts.
- Examiner le traitement des questions liées au genre et des autres problèmes et déterminer les priorités de la population.
- Évaluer les plans de formation à destination des partis politiques et des médias. Mettre en évidence sur des cartes les régions où cette formation est insuffisante ou inexistante.
- Charger des spécialistes d'évaluer la méthodologie et le contenu de la formation. Recenser les régions où la méthodologie et le contenu de la formation pourraient nécessiter un remaniement afin de surmonter la barrière linguistique et d'autres obstacles.
- Assurer un suivi du rythme des efforts de formation et de la portée des mesures de sensibilisation. Représenter sur des graphiques le niveau (en %) de mise en œuvre de la formation. Identifier les partis politiques et les parties prenantes médiatiques qui

n'ont pas reçu de formation. Réaliser des cartes indiquant le nombre de personnalités politiques et de journalistes formés.

- Assurer un suivi de la production des journalistes afin de vérifier comment ils tirent parti de la formation reçue.
- Interroger les parties prenantes concernées au sein des partis politiques et des médias au sujet de leur compréhension des processus électoraux et de la déontologie des médias. Recenser les points qu'elles méconnaissent. Recenser les régions où la formation doit être réitérée ou réajustée.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 10. Insuffisance de la formation des organismes du secteur de la sécurité

### Introduction

Le Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, a déclaré que l'un des modes de violence électorale les plus courants était la violence des agents de l'État envers les manifestants lors de rassemblements publics et de manifestations liées aux élections (Alston 2010). À l'exception des violences commises par des forces de l'ordre politiquement partiales, la plupart des abus se produisent car les policiers ne sont pas conscients de leurs responsabilités dans le cadre du processus électoral, ou bien de la législation électorale ou des autres lois qui régissent ce processus, notamment les règlements relatifs à la liberté de se réunir pacifiquement et au droit de manifester sur la place publique. Dans de nombreux cas, le dispersement violent par la police des réunions électorales et des manifestations se produit car « la police ne dispose pas de directives relatives à l'usage approprié de la force, ni de la formation, de l'expérience et de l'équipement pour maîtriser la foule de manière adéquate dans le respect de la loi » (Alston 2010, p. 16).

### Études de cas

#### *Tchad*

En 2016, les fils de hauts fonctionnaires tchadiens ont été accusés d'avoir violé collectivement la fille d'un candidat aux élections (BTI 2018a). Ces allégations ont entraîné des manifestations de grande ampleur contre le président et l'impunité de l'élite politique en général. Le 15 février 2017, la police a violemment dispersé une manifestation, tuant un lycéen. Quatre jours plus tard, un deuxième manifestant était tué et 17 autres arrêtés et torturés, d'après la Convention tchadienne des droits de l'Homme. Le 22 février, des soldats ont ouvert le feu lors d'une nouvelle manifestation, abattant un autre manifestant (Refworld 2016).

#### *Mali*

Au Mali, en 2018, des manifestations ont eu lieu pour réclamer la transparence de l'élection présidentielle. Les forces de sécurité ont tiré sur les manifestants, dont 30 ont dû être hospitalisés, notamment un membre éminent de l'opposition, plongé dans le coma. Au même moment, la police a dispersé à coups de matraque une manifestation organisée devant le siège du parti du président malien (France 24 2018).

### Indicateurs observables

1. L'existence de programmes de formation aux processus électoraux destinés aux membres des forces de l'ordre, comprenant une sensibilisation aux questions liées au genre ;
2. le niveau de mise en œuvre des programmes de formation pour les membres des forces de l'ordre des deux genres ;
3. le degré de compréhension par les membres des forces de l'ordre des différents aspects des processus électoraux, notamment les procédures, les modes de campagne, les droits et les mécanismes de résolution des contentieux électoraux.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir des données relatives aux programmes de formation spécialisés centrés sur les élections – destinés aux membres des forces de sécurité – et à la portée géographique et hiérarchique de ces formations. Comparer à l'aide de graphiques le niveau et le taux d'achèvement des formations dans différentes régions. Mettre en évidence sur des cartes les régions où le processus de formation est défaillant.
- Recueillir des données au sujet des événements conjoints permettant le partage d'informations, les discussions et les consultations entre les organismes du secteur de la sécurité et les autres parties prenantes aux processus électoraux. Indiquer sur des cartes les régions où le partage d'informations est sensiblement insuffisant.
- Interroger les organismes d'exécution des lois concernés ainsi que leurs membres au sujet de leur compréhension des processus électoraux et du rôle qu'ils y jouent. Recenser les points que les agents concernés méconnaissent. Recenser les régions où la formation doit être réitérée.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 11. Médiocrité de la campagne d'information auprès des électeurs

### Introduction

Une campagne d'information des électeurs est un effort mené par l'OGE concerné afin de diffuser les informations élémentaires nécessaires qui permettront aux citoyens et citoyennes de participer aux élections, en se présentant ou en votant. Parmi ces informations figurent généralement les conditions d'éligibilité, les calendriers électoraux, ainsi que les lieux et les procédures d'inscription et de vote.

Les campagnes d'information de l'électorat peuvent manquer de clarté ou ne pas être organisées au moment opportun – auquel cas elles risquent de ne pas atteindre tous leurs destinataires, en particulier les groupes marginalisés, par exemple les femmes et les personnes âgées (hommes et femmes) vivant dans les zones rurales. Dans la plupart des sociétés du monde, la répartition inégale du pouvoir entre les hommes et les femmes constitue un obstacle pour l'accès de celles-ci aux informations. En raison de ces problèmes, l'électorat risque de ne pas être suffisamment renseigné sur les points suivants : critères d'éligibilité pour l'inscription sur les listes électorales, justificatifs d'identité nécessaires, bureau de vote dont ils dépendent, procédure de vote, etc. Les citoyens peu informés risquent de ralentir ou de perturber les processus électoraux.

## Études de cas

### Mali

D'après les organismes européens de suivi des élections, certaines personnes ont profité du niveau de méconnaissance de l'électorat et des problèmes de sécurité pour mettre en place de faux bureaux de vote lors de l'élection présidentielle de 2018 (VOA News 2018a). D'après un candidat de l'opposition, on aurait dénombré des centaines de faux bureaux. Il a également affirmé qu'il existait deux listes électorales (*New vision* 2018).

### Indicateurs observables

1. Un moment adéquat pour organiser une campagne d'information à destination de l'électorat ;
2. la portée géographique de cette campagne ;
3. le degré de diversité des documents d'information adressés aux destinataires ;
4. la qualité de la campagne d'information, notamment la prise en compte de la question sociale.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Évaluer le calendrier relatif à l'information de l'électorat. Représenter sur un graphique le calendrier des différentes activités électorales, puis observer les chevauchements et déterminer dans quelle mesure la conception de la campagne d'information permet de répondre aux objectifs fixés.
- Analyser la couverture géographique de la campagne d'information des électeurs et sa capacité à atteindre tous les groupes sociaux, en tenant compte du genre, de l'âge, de l'ethnie, de la langue et de la religion. Prendre en considération les besoins spécifiques, comme ceux des personnes handicapées. Déterminer la couverture de tous les médias utilisés pour diffuser des informations, y compris les réseaux sociaux. Identifier les zones géographiques et les groupes que la campagne n'a pas pu atteindre ou a exclus.
- Réaliser des enquêtes auprès des groupes inclus et exclus pour mesurer les effets de la campagne d'information sur l'électorat et le niveau de compréhension par les citoyens des messages de la campagne. Représenter sur un graphique le degré de diffusion et de compréhension des informations dans les différents groupes sociaux. Créer une carte illustrant ce degré de diffusion et de compréhension en fonction des différentes régions.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## Phase IV : Inscription

---

Les processus électoraux comprennent trois sortes d'inscriptions :

1. l'inscription des électeurs et électrices, qui consiste à vérifier le droit de vote de chaque citoyen ;
2. l'enregistrement des partis politiques et des candidatures aux élections, c'est-à-dire la vérification de l'éligibilité des candidats et candidates et du droit des partis politiques à participer à l'élection ;
3. l'accréditation des observateurs, une procédure visant à octroyer à différentes parties prenantes l'autorisation d'observer les activités électorales dont il est question.

Ces trois sortes d'inscription peuvent avoir des conséquences sur la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux, et donc contribuer aux tensions et aux violences liées aux élections.

### 12. Problèmes d'inscription sur les listes électorales

#### Introduction

L'inscription sur les listes électorales établit le droit des personnes à voter le jour du scrutin. En règle générale, le droit de vote est une condition préalable requise pour l'enregistrement des candidatures. L'inscription sur les listes électorales est donc un processus à la fois sensible et complexe sur le plan technique. L'inscription multiple de certains électeurs, la mention de personnes décédées ou imaginaires sur les listes électorales, le refus d'inscrire certaines personnes, ou encore les erreurs dans l'attribution d'un bureau de vote à un électeur sont des facteurs susceptibles d'influencer les résultats de l'élection. Par conséquent, toutes les parties prenantes politiques à une élection sont particulièrement préoccupées par la fiabilité du processus d'inscription sur les listes électorales. Toute manipulation – présumée ou avérée – de ce processus peut engendrer, à elle seule ou associée à d'autres facteurs, des violences liées aux élections.

#### Études de cas

##### *Tchad*

La distribution de cartes d'électeur dans le cadre de l'élection de 2016 au Tchad a été qualifiée de chaotique. Le fournisseur avait classé les cartes par ordre alphabétique, mais leur distribution n'a pas suivi cet ordre, sans recours à l'identification biométrique (Debos 2016). Par ailleurs, les partis de l'opposition ont réclamé un audit de la liste électorale qui selon eux,

incluait des personnes mineures et réfugiées ainsi qu'un grand nombre de « personnes identifiées comme dépourvues de doigts » (Makaila 2015).

### *Burkina Faso*

D'après les prévisions, 1,5 million d'électeurs et électrices auraient dû s'inscrire pour les élections de 2020 au Burkina Faso ; le président de la CENI a fait part de son insatisfaction, le nombre réel d'inscrits n'étant que d'environ 400 000. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer ce faible niveau : la difficulté d'accès aux zones reculées, le niveau élevé d'insécurité freinant la distribution des kits d'inscription dans les régions touchées par les conflits et le vol de certains kits lors d'une attaque, signalé par une coalition de groupes de la société civile assurant le suivi des inscriptions (Wakatsera 2020). En outre, la population a été peu sensibilisée au processus électoral, au point que la CENI a commencé à s'appuyer sur les partis politiques pour transmettre des informations aux zones difficiles d'accès (Infowakat 2020). L'incertitude entourant l'inscription des personnes déplacées à l'intérieur du pays a encore complexifié un peu plus cette situation (Wakatsera 2020).

### Indicateurs observables

1. Le niveau et la qualité du travail des centres d'inscription des électeurs ;
2. les données relatives à la participation, ventilées par genre ;
3. le niveau de fiabilité et de performance des technologies d'inscription des électeurs ;
4. la collecte des cartes d'électeur ;
5. le nombre d'électeurs inscrits par rapport au nombre de demandes d'inscription rejetées ;
6. l'adéquation et le niveau de compréhension par les parties prenantes des procédures de dépôt de plainte ;
7. l'existence d'une période de contrôle des listes électorales provisoires ;
8. le nombre de plaintes déposées par des hommes et des femmes au sujet du processus d'inscription sur les listes électorales ;
9. le lieu et le nombre d'incidents violents liés à l'inscription sur les listes électorales.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Mener des enquêtes régulières auprès des partis politiques, des organisations de la société civile et des citoyens et citoyennes afin de connaître leur opinion sur la fiabilité du processus d'inscription sur les listes électorales en cours. Leur demander à quel point la qualité de ce processus peut et va, selon eux, déterminer les résultats de l'élection. Recueillir leurs commentaires en vue d'assurer un suivi du niveau de risque et de l'évolution des attitudes. Mettre en évidence le niveau de confiance des différents mouvements politiques, des organisations de la société civile et des citoyens. Indiquer sur une carte les zones où l'inscription sur les listes électorales est perçue comme problématique.
- Vérifier la disponibilité de listes électorales provisoires et l'efficacité des procédures de dépôt de plainte. Indiquer sur une carte les zones où les listes électorales provisoires ne sont pas disponibles.

- Examiner les rapports d'inscription sur les listes électorales, les rapports de recours relatifs à l'inscription auprès des organismes d'appel concernés et les dynamiques de résolution des litiges. Représenter le nombre de plaintes en fonction des régions, puis réaliser une carte du nombre de plaintes par région. Appliquer un code couleur pour représenter les différents niveaux sur chaque carte.
- Recueillir des données au sujet des cas d'augmentation des tensions et violences liées aux processus d'inscription. Réaliser une carte en appliquant un code couleur en fonction de ce risque par région. Placer des symboles statiques aux endroits où des incidents ont eu lieu. Indiquer sur la carte le nombre d'incidents par région.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

### 13. Problèmes d'enregistrement des partis politiques et des candidats

#### Introduction

Les partis politiques existent hors du contexte électoral, mais ils s'affrontent pendant les élections. Ils doivent généralement s'enregistrer auprès de l'organisme responsable de l'organisation du scrutin. Les principaux justificatifs requis pour l'enregistrement comprennent généralement des informations relatives à l'identité du parti, des documents indiquant son programme politique, ainsi que des preuves attestant d'un soutien populaire, d'une couverture géographique donnée et d'une certaine viabilité financière. En ce qui concerne les candidatures de membres d'un parti politique, les principaux justificatifs requis comprennent généralement la preuve du droit à voter dans la circonscription électorale en question et des informations complémentaires telles que des déclarations financières.

Il est toutefois possible d'utiliser ces exigences comme autant de prétextes pour exclure certains groupes ou individus de la compétition électorale en vue de les empêcher de partager le pouvoir. Les groupes exclus des processus électoraux par le biais d'un refus d'inscription risquent d'y voir un blanc-seing justifiant l'emploi de moyens violents pour défendre leurs intérêts politiques. Dans de nombreux cas, des violences psychologiques et physiques sont commises pour empêcher certains candidats de se présenter aux élections.

#### Étude de cas

##### *Mauritanie*

Le parti au pouvoir, l'Union pour la République (UPR), a fait obstacle de manière répétée à l'enregistrement de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) en tant que parti politique. L'IRA est dirigée par Biram Dah Abeid, qui était arrivé en deuxième position lors de l'élection présidentielle de 2019, où il s'était présenté en tant que candidat indépendant (Sipri 2019). L'UPR a empêché l'enregistrement des partis activistes tels que l'IRA, qui s'oppose aux discriminations raciales (Freedom House 2019).

### Indicateurs observables

1. La difficulté de remplir les exigences relatives à l'enregistrement des partis et des candidatures, notamment :
  - *les exigences juridiques* (enregistrement préalable comme organisation politique, enregistrement de la personne qui se porte candidate, pays de naissance, déclarations signées, etc.) ;
  - *les exigences financières* (dépôts liés à l'enregistrement, frais, déclarations financières, etc.) ;
  - *les exigences logistiques* (délais, lieux d'enregistrement, etc.) ;
  - *les exigences liées à la parité* (l'absence de dispositions relatives à la représentation des deux genres sur les listes des partis réduit la parité sur les plans de la participation et de la représentation dans les assemblées élues) ;
2. la représentativité géographique et sociale et le niveau d'inclusion des partis politiques ;
3. le nombre de cas de violence physique et psychologique à l'encontre de candidats potentiels des partis, ventilés par genre, au cours des élections primaires et de la période d'enregistrement ;
4. le nombre de partis enregistrés par rapport au nombre de demandes d'enregistrement rejetées ;
5. le nombre de petits partis (partis satellites ou partis « portefeuille » notamment) en coalition avec le parti au pouvoir (ou le parti principal de l'opposition), qui diluent le paysage électoral et réduisent l'influence potentielle des opposants ;
6. le nombre de plaintes déposées et traitées en lien avec l'enregistrement des partis et des candidats.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Charger des spécialistes d'évaluer le cadre juridique relatif à l'enregistrement des partis politiques et des candidats et candidates, et analyser l'incidence de ce cadre. Indiquer sur une carte les régions où les exigences relatives à l'enregistrement des partis risquent d'empêcher certains groupes politiques, socio-économiques ou géographiques, comme les femmes et les jeunes, de participer à la compétition politique.
- Examiner les rapports d'enregistrement des partis et des candidatures, les rapports de recours relatifs à l'enregistrement et les dynamiques de résolution des contentieux. Recenser les plaintes internes déposées par les candidats auprès de leur parti politique et les représenter par région géographique. Recenser les plaintes déposées par les partis auprès de leurs systèmes d'enregistrement et les représenter par région géographique. Mettre en évidence sur des cartes les zones où des partis politiques se sont vu refuser l'enregistrement.
- Recueillir des données concernant les incidents violents survenus durant les élections primaires et au cours de la période d'enregistrement. Réaliser une carte en représentant les régions en fonction de ce risque à l'aide d'un code couleur. Placer des



symboles statiques aux endroits où des incidents ont eu lieu. Indiquer sur la carte le nombre d'incidents par région.

- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 14. Problèmes d'accréditation des observateurs nationaux et internationaux

### Introduction

Les observateurs nationaux et internationaux peuvent prévenir les fraudes et octroient souvent à une élection son caractère légitime. Le grand public tend généralement à accorder une confiance solide à leurs conclusions.

Les régimes autoritaires s'attellent toutefois à limiter la présence d'observateurs internationaux et à refuser l'accréditation de groupes d'observation nationaux. Ils peuvent également avoir recours à l'intimidation pour tenter d'influencer les rapports des observateurs nationaux. Les problèmes liés à l'accréditation peuvent être considérés comme autant de prétextes visant à truquer les résultats du scrutin, ce qui renforce les tensions, mais aussi la probabilité que les résultats soient rejetés ou que des violences surviennent (ACE Electoral Knowledge Network 2013).

### Étude de cas

#### Mauritanie

L'UPR, qui dirige le pays, a refusé la venue d'une mission d'observation internationale sollicitée par l'opposition pendant les élections de 2019. Cette fin de non-recevoir a conduit les partis de l'opposition à évoquer des « signes alarmants », à avertir de risques de fraudes et à accuser la CENI de partialité (Al Jazeera 2019). Aucun dispositif d'observation des élections, national ou international, n'existait en Mauritanie avant 2006. Il n'y avait pas non plus de cadre relatif à la conduite ou à l'accréditation des observateurs. Les premières organisations nationales à observer les élections ont été l'Observatoire national des élections (ONE), l'Initiative pour la promotion de l'éducation citoyenne et du dialogue politique (IPCD), le Groupe d'études et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique (GERDDES-Afrique) et le Cyber-Forum, qui ont tous observé les élections de 2007 (Projet transsaharien sur les élections, non daté).

La Ligue arabe, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Organisation de la conférence islamique (OIC) ont été invitées à observer les élections de 2009. Dans une déclaration officielle, ces groupes se sont félicités de la bonne tenue du scrutin, tout en mentionnant quelques irrégularités qui, d'après eux, n'ont pas affecté le résultat global de l'élection (Amadou et Collins 2009).

### Indicateurs observables

1. La difficulté pour les missions d'observation nationales et internationales d'obtenir une accréditation ;
2. le nombre d'accréditations rejetées et les zones géographiques les plus concernées (les données doivent être ventilées par genre) ;
3. le nombre de plaintes liées au rejet d'observations ;
4. le nombre de cas d'intimidation signalés par les observateurs.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Charger des spécialistes d'évaluer le cadre juridique relatif à l'accréditation des missions d'observation nationales et internationales.
- Identifier les groupes et les organisations qui se voient refuser l'autorisation d'observer les élections. Si cela concerne des zones géographiques particulières, reporter ces données sur une carte. Dans la mesure du possible, présenter des données ventilées par genre.
- Demander aux organisations nationales et internationales d'observation leur avis au sujet du processus d'accréditation. Identifier le nombre d'observateurs sur le terrain, la nature des événements observés et la couverture géographique des observations. Indiquer sur une carte les zones où sont postés les observateurs. Identifier les lacunes potentielles.
- Mener des enquêtes auprès des citoyens et citoyennes afin de connaître le niveau de confiance qu'ils accordent aux différents groupes d'observation des élections. Représenter le niveau de confiance de la population sur un graphique. Présenter les données sous forme de cartes.
- Examiner les rapports et documents actuels ou non publiés par les observateurs nationaux et internationaux concernant les actes d'intimidation. S'ils concernent une région en particulier, mettre en évidence à l'aide de cartes la ou les région(s) et les lieux précis où des observateurs ont subi des intimidations.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## Phase V : Campagne électorale

---

Pour les partis politiques, la campagne électorale est l'occasion de promouvoir leur programme politique et de confronter leur point de vue à celui des autres parties prenantes à la scène politique. Aux citoyens, elle offre la possibilité d'examiner l'offre politique des différents candidats et de choisir celle ou celui auquel ils accorderont leur vote. Pendant la campagne, les partis tentent de mobiliser l'électorat par divers moyens, que ce soit en organisant des meetings ou des manifestations, en faisant de la propagande électorale, ou en intervenant dans les médias afin de gagner en visibilité et d'accroître leur cote de popularité. Pour les candidats, intervenir régulièrement dans les médias est essentiel en période de campagne électorale : il est avéré que les débats politiques retransmis dans les médias sont essentiels pour emporter l'adhésion des électeurs.

L'accès inéquitable aux médias, notamment entre les femmes et les hommes et entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, le ton provocateur des messages et des interventions médiatiques, ou encore le recours à des actions et des méthodes de campagne agressives sont susceptibles de provoquer des violences électorales, notamment à caractère sexiste, dans des contextes très variés.

### 15. Inégalité de l'accès aux médias et favoritisme

#### Introduction

En période de campagne électorale, les partis politiques s'appuient sur plusieurs types de médias pour relayer leurs messages et recueillir des suffrages. Le développement rapide des médias sociaux bouscule l'espace médiatique, jusqu'alors dominé par les médias traditionnels, à savoir la radio, la télévision et la presse.

Le favoritisme dont les candidats sortants et leur parti politique font parfois l'objet de la part des médias publics risque également d'alimenter les tensions. Il peut prendre la forme d'un manque d'impartialité, de discrimination liée au genre dans le traitement et le compte rendu des informations, d'inégalité du temps d'antenne entre les candidats, de discrimination à l'égard des opposants politiques, et de manquement aux règles d'éthique professionnelle et d'exactitude journalistique. Les médias privés peuvent avoir recours à des tactiques similaires pour promouvoir leur candidat favori, et devenir des agents provocateurs au lieu de jouer leur rôle de relais de l'information. De telles pratiques risquent d'attiser les tensions et de déclencher des violences électorales à l'égard des membres de l'opposition et des journalistes. Dans certains cas, les candidats sortants ont également bloqué l'accès à Internet durant la période électorale.

## Études de cas

### Mali

Au Mali, alors qu'il restait encore dix mois avant l'élection présidentielle de 2018, le parti au pouvoir a déployé une lourde artillerie médiatique et a pris en otage les chaînes de la radio et de la télévision d'État pour faire de la propagande en faveur du président Keita. L'objectif était de faire apparaître le président sous son meilleur jour et de dissimuler ses échecs (Malijet 2017b). Le 2 août 2018, le gouverneur du district de Bamako a ordonné la fermeture de la radio Renouveau FM, au motif que l'un des animateurs avait tenu des « propos d'incitation à la révolte et à la haine ». Pour justifier cette décision, le gouverneur a affirmé que la radio avait été fermée afin de « préserver l'ordre public et la tranquillité dans le district de Bamako », après que le militant de l'opposition Youssouf Mohamed Bathily eut dénoncé des « bourrages d'urnes » et l'incapacité de l'État à assurer la sécurité (VOA Afrique 2018).

Des actions ont également été menées pour restreindre l'accès des Maliens à Internet durant l'élection présidentielle. Des restrictions techniques ont été introduites afin de bloquer l'accès aux réseaux privés virtuels et aux réseaux sociaux à la veille du second tour (Internet Sans Frontières [ISF], non daté).

### Tchad

En mars 2018, après l'adoption du projet de révision de la Constitution autorisant le président sortant Idris Déby, alors âgé de 66 ans, de rester au pouvoir jusqu'en 2033, l'accès aux sites tels que Facebook, Twitter et Viber a été bloqué par les sociétés de télécommunications Tigo et Airtel, sur ordre gouvernemental. Ce blocage a duré 16 mois (Africanews 2019b). Le même procédé de restriction de l'accès à Internet avait été employé après les élections de 2016 et avait duré huit mois (News24 2016).

## Indicateurs observables

1. L'existence d'un code de déontologie des médias, publics et privés, en période de campagne électorale, et la pertinence des dispositions y figurant ;
2. l'application des dispositions figurant dans ledit code de déontologie des médias ;
3. l'existence de dispositifs visant à garantir l'accès équitable aux médias entre les différents partis politiques engagés dans la campagne électorale ;
4. la sensibilité aux questions liées au genre manifestée par les médias dans le traitement et le compte rendu des informations ;
5. l'égalité du temps de parole et l'impartialité dans la restitution des faits ;
6. la veille médiatique, directe ou par l'intermédiaire de rapports d'organismes tiers ;
7. le nombre de plaintes déposées auprès des organes de règlement des différends, qui concernent l'inégalité de l'accès aux médias et le favoritisme.

## Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Répertorier les organes et méthodes en place pour contrôler l'éthique des médias, notamment du point de vue de l'égalité des genres. Repérer les éventuelles lacunes.
- Déterminer le cadre juridique régissant le travail des médias, ainsi que les documents ou dispositions visant à réglementer l'accès aux médias en période de campagne électorale. Mener une mission d'observation de leur mise en œuvre, directement ou en

collaboration avec des organisations et organes spécialisés dans la veille médiatique. Répertorier les manquements aux règles d'accessibilité à mesure qu'ils se produisent. Dresser la carte des régions où de tels manquements se répètent et identifier les médias impliqués dans ces affaires.

- Examiner les plaintes officiellement déposées durant la campagne électorale qui concernent l'inégalité d'accès aux médias, non seulement entre les différents partis politiques, mais également entre les femmes et les hommes. Présenter dans un graphique le nombre de plaintes déposées pour chaque média. Reporter sur une carte l'étendue géographique des plaintes et déterminer si celles-ci ont été déposées par des groupes politiques ou par des minorités ou groupes sociodémographiques particuliers.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 16. Utilisation à mauvais escient des médias par les partis politiques

### Introduction

Traditionnellement, les médias offrent aux partis politiques un terrain idéal pour mener campagne et confronter leurs points de vue. Quel que soit le contexte, notamment dans les pays démocratiques ou ayant entamé leur transition démocratique, les débats politiques organisés par les médias sont essentiels aussi bien pour l'électorat, qui a la possibilité de se faire une opinion, que pour les candidats, qui tentent de mobiliser.

Bien que les médias s'apparentent à des lieux d'échange et d'expression sur toutes sortes de questions, et de confrontation des idées politiques, ils peuvent souvent se transformer en arènes se faisant le relais de propos haineux et diffamatoires. Dans de nombreuses sociétés, les insultes visant les femmes engagées en politique ont généralement pour but de dénigrer leurs compétences de leadership, alors que celles-ci sont considérées comme innées chez les hommes. Il arrive que les partis politiques instrumentalisent les campagnes électorales et l'accès aux médias et s'en servent pour diffuser de fausses rumeurs visant à donner aux gens l'impression qu'ils sont menacés par un ennemi imaginaire et à créer chez eux un sentiment d'insécurité afin d'obtenir leur vote. Il arrive souvent que ces pratiques entraînent des violences.

### Études de cas

#### *Burkina Faso*

Durant la campagne électorale de 2020 au Burkina Faso, les partis politiques ont interprété la situation d'insécurité dans le pays de manière à servir leurs objectifs politiques. Après le massacre de 43 civils survenu dans la province du Yatenga, deux partis ont dénoncé dans un communiqué de presse la description des meurtriers et des victimes relayée dans les médias et ont donné leur propre interprétation, infondée. Bien que le gouvernement ait indiqué que le massacre avait été perpétré par des individus armés non identifiés, ces partis exigeaient une enquête indépendante pour s'en assurer. Selon eux, cette tuerie était la conséquence de la mauvaise gestion, par le gouvernement, d'une affaire similaire survenue à Yirgou. Le gouvernement, estimaient-ils, avait « abandonné les populations burkinabè aux mains des terroristes » (Le Faso 2020).

#### *Mali*

Durant la campagne présidentielle de 2018 au Mali, les partis se sont emparés de questions très sensibles : l'insurrection de groupes djihadistes, la pauvreté, les massacres à caractère

ethnique, et les violences commises par les forces de sécurité. Ces questions, étroitement liées entre elles, ont été récupérées et instrumentalisées par le parti au pouvoir et les partis d'opposition. Ainsi, Cissé a non seulement fait de ces difficultés son principal argument de campagne, mais il a également répété que la population malienne voulait en finir avec le régime en place. De son côté, le parti au pouvoir a défendu obstinément le besoin de continuité et de renforcement des conditions de sécurité (Cocks 2018).

### Indicateurs observables

1. L'étendue géographique et la fréquence de l'utilisation controversée des médias à des fins électorales ;
2. les médias impliqués dans ces pratiques ;
3. les détenteurs des médias impliqués dans ces pratiques ;
4. les parties prenantes politiques se livrant à une utilisation controversée des médias à des fins électorales ;
5. le contenu des messages relayés par les parties prenantes politiques s'adonnant à une utilisation controversée des médias, notamment les stéréotypes de genre et les propos à caractère sexiste.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Mener une veille médiatique intensive ou collaborer avec des agences et des organisations spécialisées dans la veille médiatique, et collecter des données sur l'utilisation controversée des médias par les partis politiques à des fins électorales. Élaborer des graphiques des tendances observées et dresser la carte des zones géographiques où ces pratiques ont cours.
- Répertorier les parties prenantes politiques qui se livrent à une utilisation controversée des médias à des fins électorales et établir leur classement par affiliation politique, position hiérarchique au sein du parti, par genre et par zone d'influence géographique. Présenter les données obtenues sous forme de graphiques et de cartes.
- Évaluer la gravité des incidents et leur propension à favoriser des violences électorales. Élaborer un graphique présentant la courbe de risque observée et dresser la carte des zones géographiques les plus sensibles.
- Examiner les registres des réclamations officielles liées à l'utilisation abusive des médias par les partis politiques à des fins électorales. Évaluer l'efficacité et la pertinence des remèdes apportés. Présenter les données obtenues sous forme de graphiques et de cartes.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 17. Rassemblements politiques et risques de violences

### Introduction

En période de campagne électorale, les partis politiques organisent des meetings afin de rapprocher les cadres du parti, les personnes militantes et les sympathisantes. Ces rassemblements sont également des démonstrations de force, d'unité et de pouvoir.

Dans les sociétés instables, où les dissensions politiques sont souvent le reflet des fractures sociales et des discriminations liées au genre qui existent dans le pays, les meetings peuvent représenter des événements à haut risque. L'état d'esprit de la foule, les discours enflammés et les propos haineux peuvent susciter de violentes réactions, quand bien même les organisateurs ne l'auraient pas souhaité. Les mesures visant à restreindre, entraver ou empêcher la tenue de ces meetings risquent, elles aussi, de déclencher des violences.

### Études de cas

#### Niger

Durant la campagne présidentielle de 2016 au Niger, les militants du parti politique Mouvement démocratique nigérien (MODEN) ont fait campagne à la place de leur candidat, Hama Amadou, ancien président du Parlement, alors en détention pour son implication présumée dans une affaire de trafic de bébés. Ils ont incité les participants à faire barrage – y compris en recourant à la violence – au scrutin, qui était perçu comme non inclusif. En 2014, le MODEN avait déjà fait campagne pour Hama Amadou, alors emprisonné à Filingué. Au cours d'un meeting à Niamey, des affrontements auraient éclaté entre les forces de l'ordre et les partisans d'Hama Amadou, qui étaient plus de 10 000. Ce meeting réunissait les 14 autres candidats à la présidentielle, notamment le président sortant Mahamadou Issoufo et le chef de l'opposition Seini Oumarou, qui devaient dénoncer les violences commises à l'encontre des opposants politiques (OSIWA, non daté).

### Indicateurs observables

1. Les données relatives aux meetings organisés (partis politiques présents, événements, lieu, fréquence) ;
2. le nombre de meetings interdits par les autorités compétentes ;
3. l'efficacité des dispositifs de sécurité mis en place pour empêcher les débordements durant la campagne électorale ;
4. la fréquence du recours aux discours enflammés, aux stéréotypes de genre et aux propos haineux ;
5. le nombre d'incidents violents ou d'affrontements survenant pendant ou après un meeting ;
6. les acteurs politiques impliqués ;
7. le nombre de victimes, ventilées par genre.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir des données relatives aux meetings prévus et programmés auprès des autorités compétentes chargées de délivrer les autorisations requises aux différents échelons. Comparer les données obtenues avec celles publiées par les parties prenantes politiques concernées. Présenter la dynamique des événements survenant tout au long de la campagne dans un graphique. Indiquer sur une carte les sites où se tiennent les différents meetings. Repérer les événements présentant un niveau de risque élevé. Utiliser des symboles de différentes tailles selon la fréquentation et l'ampleur des événements.

- Recueillir des informations sur les dispositifs de sécurité mis en place pour assurer le bon déroulement des meetings, et évaluer leur efficacité. Vérifier si le dispositif de sécurité mis en place est suffisant par rapport à l'importance de l'événement et au niveau de risque associé. Indiquer sur une carte la taille des dispositifs de sécurité mis en place dans les différentes zones et effectuer une comparaison avec les cartes de la fréquentation et du niveau de risque.
- Recenser les discours enflammés, les mentions de stéréotypes de genre et les propos haineux tenus lors de meetings, ou obtenir ces données auprès de réseaux d'observation.
- Répertorier les incidents survenant pendant ou après les meetings de campagne, en indiquant les auteurs et en fournissant des informations sur les victimes, ventilées par genre. Se procurer les rapports de police officiels et les articles parus dans les médias sur ces affaires, mener des enquêtes, installer des lignes d'assistance et recourir aux plateformes de production participative. Reporter les incidents survenus sur des cartes. Comparer les données obtenues avec les informations provenant d'autres sources. Utiliser des marqueurs de différentes tailles selon l'ampleur et la gravité de l'incident.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 18. Actions incendiaires et violentes des partis politiques

### Introduction

Dans les systèmes électoraux, les règles du jeu sont censées être équitables : la réussite d'un parti politique dépend normalement de la qualité de son manifeste. En réalité, les campagnes vont bien au-delà de la seule rhétorique politique. Dans certains cas, les partis en lice exercent diverses formes de violence physique et psychologique pour s'assurer la victoire avant le jour du scrutin. La plupart du temps, ces violences ont lieu durant la campagne : comportement agressif des militants ; harcèlement, intimidation ou agression par les milices affiliées aux partis ou par des hommes de main à la solde des partis ; destruction de biens ; violence à l'égard des femmes et des filles ; voire assassinats politiques. Ces violences ciblent les opposants politiques, leurs partisans, et les journalistes. Elles sont particulièrement dangereuses, car même lorsqu'il s'agit d'un acte de provocation ou d'agression isolé, celui-ci risque de déclencher une spirale de violence.

### Études de cas

#### *Burkina Faso*

L'International Crisis Group craint que le gouvernement comme l'opposition ne cherchent à s'allier à des milices privées pour intimider les électeurs en vue du scrutin de 2020 (International Crisis Group 2020). Les élections municipales de 2016 avaient déjà été le théâtre d'affrontements entre militants des partis, qui avaient fait trois morts et de nombreux blessés à Karangasso et Kantchari (Département d'État des États-Unis 2017). L'appareil d'État aurait pu prévenir ces violences, mais il en a été empêché par le nouveau gouvernement, qui a refusé d'agir contre les militants de son propre camp (Alihodzic et Matatu 2019).

#### *Mauritanie*

En 2018, le parti de l'ancien président Abdel Aziz aurait échafaudé une série d'arrestations d'opposants politiques et de journalistes travaillant pour des médias indépendants. Biram



Dah Abeid, chef de l'IRA et ancien candidat à la présidentielle, a été arrêté, de même que les journalistes en ligne Babacar Ndiaye et Mahmoudi Ould Saibout, qui avaient publié un article dénonçant les mesures répressives et critiquant un avocat proche du pouvoir mauritanien (Amnesty International 2018).

### Indicateurs observables

1. Les actes d'intimidation, les menaces, les destructions de biens, les agressions physiques, les enlèvements et les assassinats, ainsi que tout acte de violence de quelque nature que ce soit perpétré à l'égard des candidats et candidates, des journalistes, des agents chargés de l'inscription des électeurs, et des électeurs eux-mêmes ;
2. les violences physiques et psychologiques ciblant les groupes vulnérables de la société, tels que les femmes, les enfants, les minorités ethniques et religieuses, etc., durant la période électorale ; et
3. la mesure dans laquelle les auteurs de violences associés aux partis politiques font l'objet de poursuites judiciaires.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir les données officielles relatives aux actes de violence ayant été commis en période électorale. Se procurer les rapports de police, les articles des médias, ainsi que les rapports des réseaux de la société civile, mener des enquêtes, mettre en place des lignes d'assistance, et recourir aux plateformes de production participative. Reporter sur une carte les sites où se sont produits les incidents. Distinguer les auteurs et les victimes de violence en deux groupes différents, et répartir les victimes en sous-groupes. Élaborer un graphique des tendances observées en matière de violences liées aux élections, notamment à caractère sexiste, et publier ces informations.
- Répertorier les procès en cours menés contre des individus ou des groupes associés à un parti politique, qui ont commis des actes de violence ou de provocation. Comparer ces informations avec celles recueillies par la police, les défenseurs des droits humains, les réseaux d'observation et les médias, et noter les incohérences. Dresser la carte des régions les plus touchées par ce problème.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## Phase VI : Scrutin et déroulement de l'élection

---

En règle générale, le scrutin comprend la préparation logistique en vue du jour de l'élection, la mise en place de dispositions de vote spécial et ordinaire, ainsi que le comptage des voix et le dépouillement. Les principaux aspects du scrutin sont les suivants : la logistique et la manipulation en toute sécurité du matériel électoral ; l'intégrité et la transparence du vote spécial et du vote à l'étranger ; les difficultés réelles ou perçues liées à l'intégrité du vote le jour de l'élection ; et la rigueur technique et la crédibilité du comptage des voix et du dépouillement. Lorsque les opérations techniques sont exécutées de façon défectueuse ou laissant suggérer une manipulation ou une fraude électorale, cela risque de déclencher des réactions violentes.

### 19. Insuffisance, destruction et perte de matériel, qu'il soit sensible ou non

#### Introduction

L'OGÉ a pour mission de garantir le bon déroulement de l'élection, ce qui nécessite une importante logistique. Il faut notamment assurer la livraison en temps voulu du matériel électoral, sensible ou non, à l'ensemble des bureaux de vote, dans les quantités requises, et constamment veiller à la sécurisation du matériel.

Si le matériel électoral n'est pas livré ou est livré avec du retard, s'il est manipulé dans des conditions laissant craindre pour sa sécurisation ou témoignant d'une certaine opacité, que ce soit avant ou après le vote et le dépouillement, cela risque de dégrader la crédibilité et l'intégrité perçues du scrutin (Réseau du savoir électoral ACE, non daté), ce qui peut conduire ou contribuer à l'irruption de violences électorales.

#### Études de cas

##### *Mali*

Durant l'élection présidentielle de 2018 au Mali, la livraison du matériel électoral a été retardée. En outre, plus de 700 bureaux de vote dans le nord et le centre du pays ont dû fermer en raison d'attaques ou de menaces de violence (VOA News 2018b). À Tombouctou, Kidal et Mopti, plusieurs incidents ont empêché les électeurs de se rendre aux urnes. Dans le village de Lafia, au nord de la région de Tombouctou, des djihadistes ont brûlé des urnes et du matériel électoral invoquant « le mépris de Dieu pour les élections » (DW 2018). Au total, 20 % des bureaux de vote ont subi des perturbations et 3 % ont dû fermer (Freedom House 2019). Des éléments armés se sont attaqués aux agents électoraux (RFI 2018). Des incidents ont également été signalés lors du second tour, en août. Selon la Commission électorale

nationale indépendante (CENI), 200 000 électeurs sur les 8 millions enregistrés sur les listes ont été privés de vote au premier tour, et 100 000 au second tour.

Des enlèvements, des perturbations aux bureaux de vote et des attaques à la bombe sur les routes ont également eu lieu durant les élections législatives de mars 2020 (Al Jazeera 2020a). La Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali (COCEM) a signalé des enlèvements d'agents électoraux et d'observateurs dans certaines zones, précisant que dans d'autres zones, les électeurs n'avaient pas pu voter, car les urnes avaient été dérobées (AllAfrica 2020b).

### Niger

Dans les jours précédant l'élection présidentielle au Niger, une polémique a éclaté après la saisie de 20 800 bulletins de vote déjà marqués d'une empreinte d'encre indélébile à l'emplacement correspondant au choix du candidat de l'opposition, Hama Amadou. L'ancien président de l'Assemblée nationale a été soupçonné de bourrage d'urnes, ce à quoi son parti a répondu qu'il s'agissait seulement d'une commande de spécimens destinés à faire de l'instruction civique et qu'il avait contacté les douanes pour demander leur destruction (*Jeune Afrique* 2016a).

### Indicateurs observables

1. La production de matériel électoral en quantité suffisante ;
2. le moment choisi pour diffuser le matériel, qu'il soit sensible ou non ;
3. le niveau de sécurité concernant le transport et le stockage ;
4. le degré d'implication des organismes du secteur de la sécurité.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Vérifier la faisabilité du plan de production et de transport du matériel électoral élaboré par l'OGE. Reporter sur une carte les itinéraires empruntés pour la livraison du matériel. Évaluer la suffisance des ressources octroyées à la production et au transport du matériel électoral, ainsi que la pertinence du calendrier associé. Dresser la carte des régions à risque, des itinéraires prévus et des sites de stockage. Utiliser des codes couleur, des nombres et des marqueurs fixes pour associer et représenter les différentes couches de données géospaciales.
- Mesurer le niveau de confiance des acteurs politiques, des organisations de la société civile et de l'électorat dans la préparation logistique du scrutin. Dresser la carte des zones nécessitant une vigilance particulière.
- Vérifier et évaluer le niveau de préparation et d'efficacité des organismes du secteur de la sécurité chargés de la protection du matériel électoral. Reporter sur une carte les sites (bureaux de l'OGE, entrepôts, etc.) où des services de sécurité sont présents ou absents. Signaler les zones nécessitant une vigilance particulière à l'aide de différents symboles.
- Examiner les registres des réclamations des précédents scrutins.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 20. Opacité des scrutins spéciaux et à l'étranger

### Introduction

Le vote spécial et le vote à l'étranger sont mis en place pour les électeurs dans l'incapacité de se rendre aux urnes le jour de l'élection, par exemple ceux qui résident dans un lieu de privation de liberté ou qui ne peuvent pas quitter leur domicile, les personnes réfugiées, le personnel diplomatique et militaire, ou encore les personnes expatriées. Ces personnes peuvent voter soit dans un lieu spécialement aménagé à cet effet avant les élections et ouvert pendant un ou plusieurs jours, soit dans un bureau de vote itinérant le jour de l'élection. Le vote peut être effectué en personne ou par correspondance (Ellis *et al.* 2007).

Le vote de l'électorat vivant à l'étranger est une opération plus complexe sur le plan logistique, plus coûteuse, qui n'est généralement pas sans risque dans les contextes dégradés, notamment lorsque les élections ont lieu après un conflit. Les électeurs vivant à l'étranger peuvent infléchir l'issue d'une élection, ce qui n'est pas toujours considéré comme politiquement acceptable par la population générale (Goldsmith, non daté). En outre, compte tenu de la complexité du vote à l'étranger, les acteurs politiques et les observateurs externes ne sont pas toujours en mesure de vérifier son intégrité en toute indépendance. Cela peut donner lieu à des contestations lorsque les candidats sont au coude à coude.

### Études de cas

#### Mali

Avant l'élection présidentielle de 2018 au Mali, un ancien vice-président de l'Assemblée nationale a indiqué que « personne ne [connaissait] les dispositions prises par le gouvernement pour assurer l'inscription des réfugiés maliens sur les listes électorales ». Au même moment, le président d'un parti d'opposition signalait que « les Maliens de l'extérieur [étaient] confrontés à une difficulté quasi insurmontable d'obtenir leur inscription sur les fichiers ainsi que la délivrance des cartes NINA [cartes d'identification nationales] » (Malijet 2017a).

### Indicateurs observables

1. Le nombre d'électeurs et électrices admissibles au vote spécial ou au vote à l'étranger ;
2. l'efficacité du dispositif de gestion électorale mis en place pour l'électorat de l'étranger ;
3. le nombre de votants parmi les électeurs et électrices admissibles au vote spécial ;
4. le nombre de parties prenantes politiques, de la société civile et d'observateurs internationaux agréés pouvant s'acquitter de missions d'observation du vote spécial et du vote à l'étranger ;
5. le degré de confiance des citoyens et des observateurs vis-à-vis du vote spécial et du vote à l'étranger.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Évaluer le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales qui sont admissibles au vote spécial, ainsi que le nombre d'électeurs et électrices vivant à l'étranger qui votent en personne et par correspondance. Élaborer des graphiques présentant ces

données, ventilées par genre. Indiquer sur une mappemonde les États et les villes où un vote spécial est organisé, ainsi que les sites où des missions d'observation suivent le processus.

- Faire évaluer par des spécialistes la mesure dans laquelle le vote à l'étranger est susceptible d'infléchir la répartition du pouvoir au sein de l'État. Dresser la carte des régions concernées.
- Identifier les régions dans lesquelles il n'est pas possible de garantir la vérification indépendante de tout ou partie des activités liées au vote spécial et au vote à l'étranger. Dresser la carte des régions concernées.
- Interroger les parties prenantes politiques et les citoyens et citoyennes afin de connaître le niveau de confiance et l'impression générale quant au vote spécial et au vote à l'étranger. Présenter le niveau de confiance des différents acteurs et des différentes régions sous forme de graphique. Dresser la carte des zones nécessitant une vigilance particulière et ventiler les données d'opinion par genre.
- Recueillir des informations relatives au vote spécial et au vote ambulant. Reporter sur une carte les lieux visités et les itinéraires empruntés. Dresser la carte des zones pouvant présenter un risque sécuritaire accru.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 21. Problèmes de scrutin le jour de l'élection

### Introduction

Le scrutin est conçu pour faciliter le processus de vote des électeurs admissibles. L'organisation est très complexe étant donné l'échelle de participation et les contraintes du calendrier. Dans de nombreux pays du G5, plus de 50 % de la population exerce son droit de vote le jour de l'élection. La participation d'un grand nombre d'agents de gestion électoraux et d'agents de sécurité est requise pour assurer le bon déroulement des opérations. Les partis politiques, les organisations internationales et les groupes de la société civile sont présents dans les bureaux de vote à travers le pays en tant qu'observateurs, afin de garantir l'intégrité du scrutin.

Les problèmes et les irrégularités susceptibles de se produire le jour de l'élection ont des conséquences difficilement remédiables. Lorsque l'élection est remportée de justesse, la moindre irrégularité, réelle ou perçue, risque de déclencher de violentes réactions et des conflits. Le scrutin se déroulant dans un délai serré, plusieurs jours peuvent s'écouler avant que d'éventuels problèmes ne soient décelés.

### Études de cas

#### *Tchad*

Au Tchad, plusieurs éléments ont fait craindre un bourrage d'urnes lors de l'élection présidentielle de 2016. Dans son rapport, la mission de l'Union africaine envoyée sur place note que « dans 10 % des bureaux de vote visités, le secret de vote n'était pas garanti » (Union africaine 2016).

#### *Niger*

Lors de l'élection présidentielle de 2016 au Niger, la CEDEAO a constaté que les bureaux de vote ouvraient entre 8 h 40 et 10 h 40, alors qu'ils devaient officiellement ouvrir à 8 h. Cela

était dû soit au retard des agents électoraux, soit à la pénurie de matériel électoral. La CEDEAO a également relevé des perturbations du processus de vote et des tentatives d'intimidation dans certains bureaux de vote à N'Gourti, dans la région de Diffa (CEDEAO 2016). Elle note toutefois que les élections se sont globalement déroulées dans un climat calme et apaisé.

### Indicateurs observables

1. L'ouverture à l'heure des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire ;
2. le temps d'attente aux bureaux de vote ;
3. le nombre de réclamations déposées relatives au processus de vote, ventilées par genre ;
4. le nombre d'interventions réalisées par l'OGÉ ;
5. le nombre d'interventions réalisées par les organismes du secteur de la sécurité ;
6. le nombre d'incidents violents, ventilés par genre.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Dresser la carte des bureaux de vote installés dans le pays. Indiquer les bureaux exposés à des risques accrus au moyen de pictogrammes ou d'un code couleur spécifiques.
- Recueillir des données en continu et en quasi-temps réel auprès des agents électoraux et des observateurs présents dans les bureaux de vote. Indiquer les bureaux de vote rencontrant des difficultés pour ouvrir ou pour mener à bien leur activité.
- Installer une plateforme d'assistance (production participative par SMS, plateforme Ushahidi ou équivalent) qui facilite la détection et le signalement des incidents et des irrégularités.
- Rester en lien avec les parties prenantes politiques et présenter les données obtenues sous forme de carte ou de graphique.
- Répertorier les réclamations déposées auprès des bureaux de vote et des autorités compétentes. Dresser la carte des zones géographiques où ces plaintes ont été déposées. Utiliser différents symboles pour distinguer les différents types de réclamations.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 22. Problèmes de comptage des voix et de dépouillement

### Introduction

Le risque d'abus et de manipulation est particulièrement élevé durant le comptage des voix et le dépouillement, qui ont généralement lieu dès la fermeture du bureau de vote. Ces opérations exigent beaucoup de rigueur et le risque d'erreur humaine est élevé. Elles peuvent également faire l'objet de manipulations pour servir les intérêts d'un candidat ou d'un parti politique, même lorsque le vote est effectué par voie électronique. Lorsque les parties prenantes politiques, les organisations de la société civile et les observateurs internationaux sont entravés dans leur mission, cela risque de créer des soupçons et d'aggraver les antagonismes au point de déclencher des violences.

## Études de cas

### Tchad

Lors de l'élection présidentielle de 2016, les représentants des candidats de l'opposition se sont retirés lors du dépouillement, arguant qu'ils refusaient de cautionner la falsification mise en œuvre par la CENI et que celle-ci constituait, selon eux, une violation du Code électoral. Ils ont déclaré qu'ils avaient été autorisés à vérifier les données saisies et à pénétrer dans la salle de dépouillement, mais qu'ils n'avaient pas reçu la permission d'interroger les agents ni de prendre des notes. Ils ont également précisé qu'ils n'avaient pas pu utiliser leur téléphone portable, alors que les agents du parti étaient autorisés à le faire (Voice of America 2016).

### Indicateurs observables

1. Le nombre et l'emplacement des bureaux de vote dans lesquels le dépouillement a été retardé ;
2. le nombre et la nature des difficultés rencontrées dans le cadre du comptage des voix et du dépouillement ;
3. l'écart constaté entre le nombre de votants et le nombre de bulletins décomptés.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir des données en quasi-temps réel auprès des agents électoraux et des observateurs assistant au dépouillement dans les bureaux de vote. Afficher la progression du dépouillement sur une carte et noter les retards. Marquer différemment les séances de dépouillement où aucune erreur n'est relevée et les séances où des écarts sont constatés. Modifier la couleur du bureau de vote une fois que les résultats sont enregistrés.
- Rester en contact avec les agents de liaison des partis politiques et les observateurs. Installer une plateforme de production participative par SMS.
- Répertorier les problèmes formellement constatés durant le comptage des voix et le dépouillement. Reporter ces statistiques par région sur une carte. Utiliser un code couleur si besoin.
- Répertorier les incidents liés aux élections survenus en dehors des centres de dépouillement. Reporter ces incidents sur une carte et évaluer les risques associés.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## Phase VII : Vérification des résultats

---

En règle générale, l'annonce des résultats finaux incombe à l'OGE. Les résultats préliminaires permettent de se faire une idée assez précise de l'issue du scrutin et de la répartition du pouvoir politique jusqu'aux élections suivantes.

Pour un dirigeant sortant, il est difficile d'admettre la défaite et de passer le flambeau à l'opposition. Les candidats déçus sont souvent prêts à recourir à tous les moyens à leur disposition pour contester les résultats ou les interpréter à leur avantage.

Les erreurs, les retards et le fonctionnement opaque des organes chargés de la gestion des recours électoraux et de l'annonce des résultats contribuent à favoriser ces pratiques. Lorsque l'élection est un jeu à somme nulle, les partis politiques peuvent être tentés de recourir à la violence pour faire primer leurs intérêts.

### 23. Mauvaise gestion des résultats électoraux

#### Introduction

L'OGE a pour mission de compiler tous les résultats électoraux, de procéder à leur vérification au niveau des circonscriptions électorales et de l'échelon central, et d'annoncer les résultats préliminaires et les résultats finaux.

Il est impératif que l'annonce des résultats finaux ait lieu dès que possible après l'élection. Tout retard inutile ou inexplicable risque de mettre en cause l'intégrité du scrutin et la véracité des résultats. Que ces soupçons soient fondés ou non, le traitement non objectif des résultats augmente le risque de violences liées aux élections.

#### Études de cas

##### *Tchad*

Bien que l'élection présidentielle ait eu lieu le 10 avril 2016, les résultats confirmant la victoire du président sortant, Idris Déby, n'ont été annoncés que le 22 avril (France 24 2016). Selon les membres de l'opposition, plusieurs centaines d'urnes auraient disparu au cours du dépouillement (BBC 2016). L'accès à Internet a également été bloqué, de même que l'envoi de SMS. Par ailleurs, 60 soldats ayant voté contre Idris Déby auraient disparu, une allégation démentie par le gouvernement (France 24 2016).

#### Indicateurs observables

1. Le retardement de l'annonce des résultats électoraux ;



2. le nombre et l'emplacement des sites enregistrant un retard ;
3. les motifs invoqués pour le retard ;
4. le degré de confiance dans la gestion des résultats électoraux parmi les acteurs politiques ;
5. le niveau de transparence aux différents échelons de la gestion des résultats électoraux ;
6. l'existence de dispositifs permettant de relayer les résultats au public de façon visible, transparente et fiable.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Dresser la carte des régions, des municipalités et des bureaux de vote où les résultats ont été annoncés avec du retard, en s'appuyant sur les données officielles et sur les rapports des missions d'observation. Modifier la couleur des symboles à mesure que les résultats sont annoncés dans les différentes régions.
- Recueillir les motifs officiels des retards constatés et comparer ces informations avec celles des observateurs indépendants. Reporter sur une carte les différents types de problèmes survenus à l'aide de symboles, ainsi que leur nombre. Présenter les différentes catégories dans un histogramme.
- Mener des entretiens avec les parties prenantes politiques concernées (femmes et hommes) afin de recueillir leurs impressions quant aux retards survenus dans l'annonce des résultats électoraux. Observer les risques accrus découlant du sentiment d'insatisfaction ou de méfiance à l'égard du processus. Dresser la carte des régions où les critiques sont vives, en signalant les différents degrés d'insatisfaction à l'aide d'un code couleur.
- Engager des observateurs indépendants pour évaluer la transparence de la gestion des résultats électoraux. Dresser la carte des zones géographiques où la transparence n'est pas satisfaisante.
- Répertorier le nombre et le type de réclamations enregistrées relatives à la gestion des résultats électoraux. Reporter sur une carte le nombre et le type de réclamations par région.
- Tirer les enseignements des précédents scrutins, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

## 24. Mauvaise gestion du dernier cycle de recours électoraux

### Introduction

Dans la plupart des cas, les mécanismes de résolution des contentieux électoraux regroupent des OGE, des organes administratifs et des institutions judiciaires. Leur mandat et leur hiérarchie relative diffèrent d'un système électoral à l'autre.

Tout recours non traité de manière adéquate par le biais d'une correction est susceptible de créer un sentiment de mécontentement et de contribuer notablement à exacerber ou aggraver un conflit. Dans un contexte de tension, les problèmes non résolus peuvent déclencher des conflits et constituer un prétexte pour s'adonner à des pratiques violentes.

## Études de cas

### Mauritanie

Le résultat des élections présidentielles de 2019 en Mauritanie a été vivement contesté par les partis d'opposition qui affirmaient être en mesure de démontrer, preuves mathématiques à l'appui, que d'après les résultats des bureaux de vote, le président Mohamed Ould Ghazouani ne pouvait pas avoir remporté la majorité absolue au premier tour (*Jeune Afrique* 2019a). Sur cette base, l'opposition a déposé des demandes d'annulation auprès du Conseil constitutionnel, qui les a sommairement rejetées et a confirmé la victoire du président Ghazouani par l'obtention d'une majorité absolue au premier tour (*North Africa Post* 2019). L'opposition a répondu que le Conseil constitutionnel avait « ratifié la décision de la CENI, [pourtant] décriée [par l'opposition] avec des arguments très clairs et convaincants ». Cela a eu pour effet d'aggraver la « crise politique » en Mauritanie (RFI 2019c).

### Indicateurs observables

1. Le nombre de recours en instance au lendemain du jour du scrutin ;
2. le nombre de recours déposés en lien avec le jour du scrutin, le dépouillement et la gestion des résultats électoraux ;
3. le nombre de recours résolus de façon efficiente par les organismes de résolution des contentieux électoraux à la suite des élections ;
4. le niveau de satisfaction des partis politiques vis-à-vis des performances des organismes de résolution des contentieux électoraux.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Consulter les documents officiels des recours déposés pendant ou après le jour du scrutin. Cartographier les recours par zone géographique. Distinguer les différentes catégories.
- Consulter les documents officiels relatifs à la gestion et la résolution des recours et cartographier les zones géographiques et les organismes n'ayant pas traité les recours en temps opportun.
- Interroger les acteurs politiques sur leur niveau de satisfaction quant aux performances et à la composition des organismes de résolution des contentieux électoraux. Cartographier les régions sujettes à controverse et analyser les tendances.
- Ventiler et publier les données par genre.

## 25. Rejet des résultats électoraux

### Introduction

Le rejet des résultats électoraux constitue un acte extrême pouvant découler d'un manque d'intégrité et de crédibilité, réel ou perçu comme tel, au cours du processus électoral et lors de la publication des résultats. De manière générale, le rejet des résultats par un parti peut se traduire par son auto-exclusion de la participation à un processus ou une instance démocratique. Une telle décision entraîne souvent des protestations accompagnées de violences impliquant manifestants et organismes du secteur de la sécurité.

## Études de cas

### Mauritanie

Le candidat du parti UPR au pouvoir, Mohamed Ould Ghazouani, a annoncé sa victoire aux élections de 2019, quelques heures à peine après la fermeture des bureaux de vote. Dans la capitale Nouakchott, de nombreuses allégations de fraude électorale ont circulé (RFI 2019b). Les candidats de l'opposition ont diffusé une déclaration conjointe dénonçant les résultats, avant même leur publication *in extenso*. Dans les fiefs de l'opposition situés à Nouakchott, des pneus ont été brûlés et des barricades érigées. Jusqu'à 800 protestataires ont manifesté devant les bureaux de la CENI avant l'arrivée des forces de sécurité qui ont fait usage de gaz lacrymogènes pour les disperser (BBC 2019). Plus de 100 personnes considérées comme « étrangères » par le gouvernement UPR ont été arrêtées pour trouble à l'ordre public (Human Rights Watch 2019).

Le gouvernement a arrêté pas moins de trois personnalités publiques favorables à l'opposition et deux journalistes sans chef d'accusation, dans le but de faire taire toute contestation des résultats de l'élection. Nombre d'autres activistes ont été arrêtés, dont 13 ont été emprisonnés pour trouble à l'ordre public et dégradation de biens publics. Les bureaux de campagne de trois candidats d'opposition ont été fermés (Human Rights Watch 2019).

### Indicateurs observables

1. L'analyse des données historiques sur les contentieux relatifs aux résultats électoraux ;
2. le nombre de cas de rejet, ou de menaces de rejet, des résultats électoraux ;
3. le nombre de déclarations relatives aux modes d'action possibles à la suite du rejet des résultats ;
4. le nombre d'événements en lien avec le rejet des résultats électoraux, tels que des manifestations et d'autres rassemblements, ainsi que le nombre de participants ;
5. le nombre d'actes de violence commis par des protestataires ;
6. le nombre d'actes de violence commis par des organismes du secteur de la sécurité ;
7. le nombre de victimes et l'ampleur des dommages.

### Méthodologie de collecte et d'analyse des données

- Recueillir des données grâce au suivi des médias et à la conduite d'entretiens avec les parties prenantes politiques sur les circonstances qui entourent le rejet des résultats électoraux. Observer les tendances en matière de propos incendiaires et de menaces de violence, et les répertorier sous forme de graphiques.
- Suivre les médias ; utiliser les réseaux existants ou les plateformes de production participative pour obtenir des rapports en quasi-temps réel sur les manifestations non violentes ou violentes et les événements connexes. Cartographier l'ensemble de ces événements recensés dans le pays. Recueillir les données et prévoir les tendances relatives à l'ampleur des événements et à l'importance du patronage politique.
- Recueillir des données sur les actes de violence survenant à la suite de manifestations. Cartographier le niveau de violence par zone géographique ; ventiler les données sur les auteurs et les victimes par genre.

## Références et ressources supplémentaires

---

- ACE Réseau du savoir électoral, « Intégrité électorale », 2013, <<http://aceproject.org/ace-fr/topics/ei/eid/default>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- , « Opérations de vote : Matériel et équipement » non daté], <<http://aceproject.org/main/francais/po/poc.htm>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- AFP, « Chad's Déby postpones elections, citing lack of funds » [Le Tchad reporte les élections en invoquant le manque de financements], 3 février 2017, <<https://www.dailymail.co.uk/wires/afp/article-4187956/Chads-Deby-postpones-elections-citing-lack-funds.html>>, consulté le 6 avril 2020
- Africanews, « Burkina Faso : un nouveau code électoral qui dérange », 31 juillet 2018, <<https://fr.africanews.com/2018/07/31/burkina-faso-un-nouveau-code-electoral-qui-derange/>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Niger : un nouveau code électoral adopté sans l'opposition », 6 juin 2019a, <<https://fr.africanews.com/2019/06/26/niger-un-nouveau-code-electoral-adopte-sans-l-opposition/>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Blocage de réseaux sociaux au Tchad : Déby lève les restrictions », 20 juillet 2019b, <<https://fr.africanews.com/2019/07/13/blocage-de-reseaux-sociaux-au-tchad-deby-leve-les-restrictions/>>, consulté le 6 avril 2020
- , « Low voter turn out in Mali's legislative polls » [Faible participation aux élections législatives au Mali], 3 avril 2020, <<https://www.africanews.com/2020/04/03/low-voter-turn-out-in-mali-s-legislative-polls/>>, consulté le 26 juin 2020
- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), *Electoral Security Framework: Technical Guidance Handbook for Democracy and Governance Officers* [Cadre de sécurité électorale : Manuel d'orientation technique pour les responsables de la démocratie et de la gouvernance], Washington, DC, USAID, juillet 2010, <<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/1-Electoral-Security-Framework.pdf>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Al Jazeera, « Mauritania votes for new president amid opposition vote fears » [La Mauritanie élit son nouveau président dans un climat de crainte de la part de l'opposition],

- 22 juin 2019, <<https://www.aljazeera.com/news/2019/06/22/mauritania-votes-for-new-president-amid-opposition-vote-fears/>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mali opposition leader Soumaila Cisse being held hostage: Party » [Le leader de l'opposition malienne Soumaila Cisse est retenu en otage], 26 mars 2020a, <<https://www.aljazeera.com/news/2020/03/26/mali-opposition-leader-soumaila-cisse-being-held-hostage-party/>>, consulté le 6 avril 2020
- , « Malian parliamentary elections marred by kidnappings, attacks » [Les élections parlementaires maliennes marquées par des enlèvements et des attentats], 31 mars 2020b, <<https://www.aljazeera.com/news/2020/03/malian-parliamentary-elections-marred-kidnappings-attacks-200331093957268.html>>, consulté le 2 avril 2020
- Alihodzic, S. et Asplund, E., *Electoral Risk Management Tool: Internal Factors Guide* [Outil de gestion des risques électoraux : guide des facteurs internes], Stockholm, IDEA International, 2018a), <<https://doi.org/10.31752/idea.2018.46>>
- Alihodzic, S., *Electoral Risk Management Tool: Overview* [Outil de gestion des risques électoraux : généralités], Stockholm, IDEA International, 2018b), <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-risk-management-tool-overview>>, consulté le 23 avril 2020
- Alihodzic, S. et Matatu, N., *Timing and Sequencing of Transitional Elections* [Calendrier et séquence des élections de transition], Stockholm, IDEA International, 2019), <<https://doi.org/10.31752/idea.2019.13>>
- Alihodzic, S., Enguélégué, M. M. J.-C. D., Hassan, I. et Watts, R., *Gestion des risques électoraux dans la région du G5 Sahel : Guide sur les facteurs externes*, Stockholm, IDEA International, août 2020, <<https://doi.org/10.31752/idea.2020.39>>
- AllAfrica, « Mali election underway despite Coronavirus fears » (Le Mali maintient les élections malgré la crainte du coronavirus), 29 mars 2020a, <<https://allafrica.com/stories/202003290018.html>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mali: Legislative elections hampered by low voter turnout » [Mali : les élections législatives entravées par un faible taux de participation], 30 mars 2020b, <<https://allafrica.com/stories/202003310006.html>>, consulté le 2 avril 2020
- Alston, P., « Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires – Additif – Violences et assassinats liés aux élections », A/HRC/14/24/Add.7, 18 mai 2010, <<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/135/54/PDF/G1013554.pdf?OpenElement>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Amadou, B. et Collins, N., « Mauritania Elections Bulletin » [Bulletin des élections en Mauritanie], National Democratic Institute for International Affairs (NDI), n° 3, 14-24 juillet 2009, <<https://www.ndi.org/sites/default/files/MauritaniaElectionsBulletinIssueNo3.pdf>>, consulté le 6 avril 2020
- Amnesty International, « Mauritanie. L'arrestation d'un chef de l'opposition, d'un militant et de deux journalistes inquiète à l'approche des élections », 15 août 2018, <<https://>>

[www.amnesty.org/en/latest/news/2018/08/mauritania-arrests-of-opposition-leader-two-journalists-point-to-worrying-crackdown/](http://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/08/mauritania-arrests-of-opposition-leader-two-journalists-point-to-worrying-crackdown/), consulté le 2 avril 2020

- Atlantic Council, « Mauritania election primer » [Guide pratique des élections mauritaniennes], <<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/africasource/mauritania-election-primer/>>, 2019, consulté le 2 avril 2020
- BBC, « Chad's President Idriss Déby wins fifth term » [Le président du Tchad, Idriss Déby, remporte son cinquième mandat], 22 avril 2016, <<https://www.bbc.com/news/world-africa-36110158>>, consulté le 6 avril 2020
- , « En Mauritanie, l'opposition crie sa colère », 23 juin 2019, <<https://www.bbc.com/afrique/region-48737658>>, consulté le 2 avril 2020
- Bertelsmann Stiftung's Transformation Index (BTI), « Chad country report » [Rapport pays : Tchad], 2018a, <[https://www.bti-project.org/content/en/downloads/reports/country\\_report\\_2018\\_TCD.pdf](https://www.bti-project.org/content/en/downloads/reports/country_report_2018_TCD.pdf)>, consulté le 6 avril 2020
- , « Niger country report » [Rapport pays : Niger], 2018b, <[https://www.ecoi.net/en/file/local/2015242/BTI\\_2018\\_Niger.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/2015242/BTI_2018_Niger.pdf)>, consulté le 2 avril 2020
- CEDEAO, « Niger 2016: Legislative and Presidential Elections » [Niger 2016 : Élections législatives et présidentielles], 2016, <<https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2016/02/Preliminary-Declaration-Niger-Elections-2016-Eng.pdf>>, consulté le 2 avril 2020
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « L'élection présidentielle au Mali : une étape vers la stabilisation d'un État faible », 25 juillet 2018, <<https://africacenter.org/fr/spotlight/lelection-presidentielle-au-mali-une-etape-vers-la-stabilisation-dun-etat-faible/>>, consulté le 2 avril 2020
- Centre for Democracy and Development (CDD), *Voicing discontent: Media, elections and constitutional term limits*, Vol. 6, 2020, <<https://www.cddwestafrica.org/wp-content/uploads/2020/03/Voicing-Discontent-Media-Elections-and-Constitutional-Term-Limits.pdf>>, consulté le 2 avril 2020
- Cocks, T., « Malians to elect president amid spiraling violence » [Les Maliens élisent leur président dans un contexte de violence croissante], Reuters, 27 juillet 2018, <<https://www.reuters.com/article/us-mali-election/malians-to-elect-president-amid-spiraling-violence-idUSKBN1KH135>>, consulté le 2 avril 2020
- Debos, M., « Biométrie au Tchad : nouvelles technologies et vieilles recettes électorales », *The Conversation*, 4 mai 2016, <<https://theconversation.com/biometrie-au-tchad-nouvelles-technologies-et-vieilles-recettes-electorales-58394>>, consulté le 2 avril 2020
- Département d'État des États-Unis, *Country Report on Human Rights Practices 2016: Burkina Faso* [Rapport national sur les pratiques en matière de droits humains 2016 : Burkina Faso], 2017, <<https://www.ecoi.net/en/document/1395206.html>>
- DW, « Mali elections marred by rocket attacks, violence » [Attaques à la roquette et violences en marge des élections au Mali], 29 juillet 2018, <<https://www.dw.com/en/mali-elections-marred-by-rocket-attacks-violence/a-44871703>>, consulté le 2 avril 2020

- Ellis, A. *et al.*, *Voting From Abroad: The International IDEA Handbook* [Voter depuis l'étranger : le manuel d'International IDEA], Stockholm : IDEA International, 2007, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/voting-abroad-international-idea-handbook>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- , *Concevoir la gestion électorale : le manuel d'IDEA International*, Stockholm, IDEA International, 2006), <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-international-idea-handbook-2006?lang=fr>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- France 24, « Chadian leader Idriss Déby wins fifth term in election landslide » [Le leader tchadien Idriss Déby remporte un cinquième mandat lors d'une élection écrasante], 22 avril 2016, <<https://www.france24.com/en/20160422-chad-leader-idriss-deby-fifth-term-landslide-election-victory>>, consulté le 6 avril 2020
- , « UN calls for calm as dozens injured in Mali protests » [L'ONU appelle au calme alors que des dizaines de blessés protestent au Mali], 3 juin 2018, <<https://www.france24.com/en/20180603-mali-un-calm-dozens-injured-protests-elections>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mali votes despite virus, security fears » [Le Mali vote malgré le virus et les craintes sécuritaires], 29 mars 2020, <<https://www.france24.com/en/20200329-mali-votes-despite-virus-security-fears>>, consulté le 2 avril 2020
- Freedom House, *Freedom in the World 2019: The annual survey of political rights and civil liberties* [Liberté dans le monde 2019 : enquête annuelle sur les droits politiques et les libertés civiles], 2019, <[https://freedomhouse.org/sites/default/files/Feb2019\\_FH\\_FITW\\_2019\\_Report\\_ForWeb-compressed.pdf](https://freedomhouse.org/sites/default/files/Feb2019_FH_FITW_2019_Report_ForWeb-compressed.pdf)>, consulté le 2 avril 2020
- Gallup, « Mauritians' confidence crisis before election » [La crise de confiance des Mauritanien avant les élections], 21 juin 2019, <[https://news.gallup.com/poll/259055/mauritians-confidence-crisis-election.aspx?g\\_source=link\\_NEWSV9&g\\_medium=NEWSFEED&g\\_campaign=item\\_&g\\_content=Mauritians%27%2520Confidence%2520Crisis%2520Before%2520Election](https://news.gallup.com/poll/259055/mauritians-confidence-crisis-election.aspx?g_source=link_NEWSV9&g_medium=NEWSFEED&g_campaign=item_&g_content=Mauritians%27%2520Confidence%2520Crisis%2520Before%2520Election)>, consulté le 2 avril 2020
- Goldsmith, B., « Out-of-Country Voting in Post-Conflict Elections » [Le vote à l'étranger lors d'élections post-conflit], [non daté], ACE Electoral Knowledge Network, <<http://aceproject.org/today/feature-articles/out-of-country-voting-in-post-conflict-elections>>, consulté le 29 septembre 2011
- Human Rights Watch, « Mauritanie : Événements de 2019 », 2019, <<https://www.hrw.org/fr/world-report/2020/country-chapters/336710>>, consulté le 2 avril 2020
- Infowakat, « Élections 2020 : 400 mille enrôlés sur 1,5 million attendus dans les sous zones », 6 mars 2020, <<https://infowakat.net/elections-2020-400-mille-enroles-sur-15-million-attendus/>>, consulté le 2 avril 2020
- International Crisis Group, « Burkina Faso : Safeguarding elections amid crisis » [Sauvegarder les élections au Burkina Faso dans un contexte de crise], 2020, <<https://www.crisisgroup.org/africa/sahel/burkina-faso/burkina-faso-safeguarding-elections-amid-crisis>>, consulté le 2 avril 2020



- International Foundation for Electoral Systems (IFES), *Elections in Burkina Faso: 2017 municipal elections* [Élections au Burkina Faso : les municipales de 2017], 2017, <[https://www.ifes.org/sites/default/files/2017\\_ifes\\_burkina\\_faso\\_municipal\\_elections\\_faq.pdf](https://www.ifes.org/sites/default/files/2017_ifes_burkina_faso_municipal_elections_faq.pdf)>, consulté le 2 avril 2020
- Internet Sans Frontières (ISF), « Mali : escalade de la censure d’Internet à la proclamation des résultats », Internet Sans Frontières, non daté, <<https://internetwithoutborders.org/mali-censure-en-cascade-du-reseau-internet-a-lapproche-des-resultats/>>, consulté le 2 avril 2020
- Jeune Afrique*, « Niger : retour sur la polémique des 20 000 “bulletins de vote” d’Hama Amadou », 17 février 2016, <<https://www.jeuneafrique.com/302769/politique/niger-retour-polemique-20-000-bulletins-de-vote-dhama-amadou/>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Présidentielle en Mauritanie : la Cour constitutionnelle valide la victoire de Mohamed Ould Ghazouani », 1<sup>er</sup> juillet 2019a, <<https://www.jeuneafrique.com/796630/politique/presidentielle-en-mauritanie-la-cour-constitutionnelle-valide-la-victoire-de-mohamed-ould-ghazouani/>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Niger : près de 2 000 personnes manifestent contre le gouvernement », 28 septembre 2019b, <<https://www.jeuneafrique.com/835940/politique/niger-plusieurs-milliers-de-personnes-manifestent-contre-le-gouvernement/>>, consulté le 2 avril 2020
- Journal du Cameroun, « Les législatives tchadiennes fixées au premier trimestre 2020 (Ceni) », 3 octobre 2019, <<http://apanews.net/fr/news/les-legislatives-tchadiennes-fixees-au-premier-trimestre-2020-ceni>>, consulté le 6 avril 2020
- Journal du Tchad*, « Nouveau projet de code électoral : l’opposition la décision du gouvernement », 5 novembre 2019, <<https://www.journaldut Chad.com/nouveau-projet-de-code-electoral-lopposition-la-decision-du-gouvernement/>>, consulté le 2 avril 2020
- La Tribune*, « Mauritanie : à l’approche de la présidentielle, l’opposition récuse la commission électorale », 28 mars 2019, <<https://afrique.latribune.fr/politique/2019-03-28/mauritanie-a-lapproche-de-la-presidentielle-l-opposition-recuse-la-commission-electorale-812317.html>>, consulté le 2 avril 2020
- Le Faso*, « Massacre de 43 civils au nord : l’opposition exige une enquête indépendante », 10 mars 2020, <<https://lefaso.net/spip.php?article95368>>, consulté le 2 avril 2020
- Makaila, « Tchad : Saleh Kebzabo relève les ratés du processus électoral », 28 décembre 2015, <[http://www.makaila.fr/2015/12/tchad-saleh-kezbabo-releve-les-rates-du-processus-electoral.html?utm\\_campaign=\\_ob\\_share\\_auto&utm\\_medium=\\_ob\\_twitter&utm\\_source=\\_ob\\_share](http://www.makaila.fr/2015/12/tchad-saleh-kezbabo-releve-les-rates-du-processus-electoral.html?utm_campaign=_ob_share_auto&utm_medium=_ob_twitter&utm_source=_ob_share)>, consulté le 2 avril 2020
- Maliactu, « Mali : Général Siaka SanGaré, Directeur général de la Délégation générale aux élections (DGE) : sur l’état du fichier pour les législatives 2020 : “Le fichier n’a pas connu de véritable changement car la loi électorale n’a pas changé” », 27 mars 2020, <<https://maliactu.net/general-siaka-sangare-directeur-general-de-la-delegation-generale-aux-elections-dge-sur-letat-du-fichier-pour-les-legislatives-2020-le-fichier-na-pas-connu-de-veritable-cha/>>, consulté le 2 avril 2020



- Malijet, « Présidentielle 2018 : l'ADP-Maliba exige un audit indépendant du fichier électoral », 26 septembre 2017a, <[http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/195012-presidentielle\\_adp\\_maliba\\_exige\\_audit\\_independant.html](http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/195012-presidentielle_adp_maliba_exige_audit_independant.html)>, consulté le 2 avril 2020
- , « Présidentielle 2018 : tapages et campagne précoce du parti au pouvoir », 3 octobre 2017b, <[http://malijet.com/a\\_la\\_une\\_du\\_mali/195452-presidentielle\\_tapages\\_campagne\\_precoce\\_parti\\_pouvoir.html](http://malijet.com/a_la_une_du_mali/195452-presidentielle_tapages_campagne_precoce_parti_pouvoir.html)>, consulté le 2 avril 2020
- , « Élections législatives 2020 et crise sécuritaire : comment gagner le pari d'un scrutin apaisé ? », 3 février 2020, <<https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/238640-elections-l%C3%A9gislatives-2020-et-crise-s%C3%A9curitaire-comment-gagner-.html>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Élection législative du 29 mars : le collectif des régions non opérationnelles demande un report de l'échéance », 10 février 2020, <[https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/238898-election\\_legislatives\\_vingt\\_neuf\\_mars\\_collectif\\_regions\\_.html](https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/238898-election_legislatives_vingt_neuf_mars_collectif_regions_.html)>, consulté le 2 avril 2020
- Maliweb, « Mali : l'opposition constate "l'impossibilité d'organiser des législatives dans des conditions optimales" », 9 mars 2020, <<https://www.maliweb.net/politique/mali-lopposition-constate-limpossibilite-dorganiser-des-legislatives-dans-des-conditions-optimales-2862589.html>>, consulté le 2 avril 2020
- Massalaki, A., « Nearly a quarter of Niger voters barred from February election » [Près d'un quart des électeurs nigériens ont été exclus des élections de février], 23 janvier 2016, <<https://www.reuters.com/article/us-niger-politics/nearly-a-quarter-of-niger-voters-barred-from-february-election-idUSKCN0V10DT>>, consulté le 2 avril 2020
- Media Landscapes, « Mali », non daté, <<https://medialandscapes.org/country/mali>>, consulté le 2 avril 2020
- Motassi, G., « Tchad : l'opposition ordonne l'annulation du décret désignant les membres de la CENI », 5 mars 2019, <<https://www.journaldutchad.com/tchad-lopposition-ordonne-lannulation-du-decret-designant-les-membres-de-la-ceni/>>, consulté le 2 avril 2020
- Mueller, L. et Matthews, L., « 4 things you should know about Niger's recent elections » [Quatre choses que vous devez savoir sur les récentes élections au Niger], 17 avril 2016, <<https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2016/04/17/4-things-you-should-know-about-nigers-recent-elections/>>, consulté le 2 avril 2020
- News24, « Internet cut in Chad after tense polls » [Internet coupé au Tchad après un scrutin tendu], 11 avril 2016, <<https://www.news24.com/Africa/News/internet-cut-in-chad-after-tense-polls-20160411>>, consulté le 6 avril 2020
- Newsvision, « Violence mars Mali presidential election » [L'élection présidentielle au Mali entachée par des violences], 30 juillet 2018, <[https://www.newsvision.co.ug/new\\_vision/news/1482351/violence-mars-mali-presidential-election](https://www.newsvision.co.ug/new_vision/news/1482351/violence-mars-mali-presidential-election)>, consulté le 2 avril 2020

- The North Africa Post, « Mauritania: Constitutional court confirms Ghazouani as next president » [Mauritanie : La Cour constitutionnelle confirme que Ghazouani sera le prochain président], 2 juillet 2019, <<http://northafricapost.com/32291-mauritania-constitutional-court-confirms-ghazouani-as-next-president.html>>, consulté le 6 avril 2020
- Orozco-Henríques, J., Ayoub, A. et Ellis, A. *Electoral Justice: The International IDEA Handbook* [Justice électorale : le manuel d'IDEA International], Stockholm, 2010, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-justice-international-idea-handbook>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- OSIWA, « Niger elections: Why we must pay attention » [Les élections au Niger : la vigilance est de mise], non daté, <<http://www.osiwa.org/newsroom/op-eds/niger-elections-why-we-must-pay-attention/>>, consulté le 6 avril 2020
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Élections et prévention des conflits : guide d'analyse, de planification et de programmation*, New York, PNUD, 2009, <<https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/1938-electionguide-low.pdf>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Refworld, « Chad: Treatment of political opponents, including opposition party activists and those suspected of being so (January 2016-October 2016) » [Tchad : Traitement des opposants politiques, y compris les militants des partis d'opposition et ceux qui sont soupçonnés de l'être (janvier 2016-octobre 2016)], 22 décembre 2016, <<https://www.refworld.org/docid/59c8db094.html>>, consulté le 2 avril 2020
- Reynolds, A., Reilly, B., Ellis, A. (coll.), *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook* [Conception du système électoral : Le nouveau manuel d'IDEA international], Stockholm, IDEA International, 2005, <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-system-design-new-international-idea-handbook>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- RFI, « Présidentielle au Mali : retour sur une journée de vote dans le calme », 29 juillet 2018, <<http://www.rfi.fr/fr/afrique/20180729-presidentielle-mali-suivez-journee-vote-election>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mauritanie : la Céni intègre des membres de l'opposition », 4 mai 2019a, <<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190504-mauritanie-ceni-integration-membres-opposition>>, consulté le 2 avril 2020
- , « [Reportage] Mauritanie : montée de colère dans les quartiers populaires », 23 juin 2019b, <<http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190623-reportage-mauritanie-montee-colere-quartiers-populaires>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mauritanie : l'opposition rejette à nouveau la victoire du général Ghazouani », 2 juillet 2019c, <<http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190702-mauritanie-candidats-opposition-rejettent-victoire-general-ghazouani>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mauritanie : les militaires voteront dorénavant le même jour que les civils », 12 mai 2019d, <<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190512-mauritanie-militaires-vote-meme-jour-civils-election-presidentielle>>, consulté le 2 avril 2020

- Stockholm International Peace Research Institute (Sipri), « Pursuing elusive stability in the Sahel » [Course à l'insaisissable stabilité au Sahel], 26 mars 2019, <<https://www.sipri.org/commentary/topical-backgrounder/2019/pursuing-elusive-stability-sahel>>, consulté le 2 avril 2020
- Trans-Saharan Elections Project, « Le système électoral : Mali », non daté, <<https://tsep.africa.ufl.edu/systeme-electoral/mali-2/?lang=fr>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Le système électoral : Tchad », non daté, <<https://tsep.africa.ufl.edu/systeme-electoral/tchad/?lang=fr>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Le système électoral : Mauritanie », non daté, <<https://tsep.africa.ufl.edu/the-electoralssystem/mauritania/?lang=fr>>, consulté le 2 avril 2020
- Union africaine, « Preliminary declaration: African Union Electoral Observation Mission for the Presidential Election in TCHAD Republic (April 10, 2016) », 2016, <<https://au.int/fr/node/28815>>, consulté le 2 avril 2020
- Union interparlementaire, « Le Parlement du Mali s'emploie à renforcer l'égalité des sexes », 2019, <<https://www.ipu.org/fr/actualites/actualites-en-bref/2019-03/le-parlement-du-mali-emploie-renforcer-egalite-des-sexes-0>>, consulté le 2 avril 2020
- VOA Afrique, « La radio Renouveau FM fermée au Mali », 2 août 2018, <<https://www.voafrique.com/a/la-radio-de-l-activiste-ras-bath-ferm%C3%A9e-au-mali-/4511102.html>>, consulté le 6 avril 2020
- VOA News, « Violence, rocket attacks, threats mar Mali presidential election » [La violence, les attaques à la roquette, les menaces qui pèsent sur l'élection présidentielle au Mali], 29 juillet 2018a, <<https://www.voanews.com/africa/violence-rocket-attacks-threats-mar-mali-presidential-election-0>>, consulté le 2 avril 2020
- , « Mali says more than 700 polling stations inoperable during election » [Le Mali affirme que plus de 700 bureaux de vote sont inutilisables pendant les élections], 30 juillet 2018b, <<https://www.voanews.com/africa/mali-says-more-700-polling-stations-inoperable-during-election>>, consulté le 2 avril 2020
- Voice of America, « Incumbent Chadian president wins fifth term amid fraud allegations » [Le président tchadien sortant remporte son cinquième mandat sur fond d'allégations de fraude], 22 avril 2016, <<https://web.archive.org/web/20160423122704/http://www.voanews.com/content/incumbent-chadian-president-wins-fifth-term-amid-fraud-allegations/3297918.html>>
- WakatSéra, « Burkina : “ça serait dramatique si les élections ne se tiennent pas en 2020” (Me Halidou Ouédraogo) », 28 février 2020, <<https://www.wakatsera.com/burkina-ca-serait-dramatique-si-les-elections-ne-se-tiennent-pas-en-2020-me-halidou-ouedraogo/>>, consulté le 2 avril 2020
- Wall, A. *et al.*, *Concevoir la gestion électorale : le manuel d'IDEA International*, Stockholm, IDEA International, 2006), <<https://www.idea.int/publications/catalogue/electoral-management-design-international-idea-handbook-2006?lang=fr>>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Winsor, M., « Niger Presidential Election 2016: Guide to candidates, key issues, rules and results » [Élection présidentielle au Niger en 2016 : guide des candidats, questions clés, règles et résultats], <<https://www.ibtimes.com/niger-presidential-election-2016-guide-candidates-key-issues-rules-results-2315604>>, consulté le 2 avril 2020

## À propos des auteurs

---

**Sead Alihodžić** est responsable de programme au sein du Programme relatif aux processus électoraux d'IDEA International. Avant de rejoindre IDEA International en 2008, tout au long des 11 années qu'il a consacrées à la mission menée en Bosnie-Herzégovine sous la houlette de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il a acquis une solide expérience dans la gestion des élections, de la démocratisation en situation de post-conflit et des questions de sécurité. Il s'est spécialisé dans les questions relatives aux élections et aux conflits, avec un intérêt tout particulier pour la prévention et l'atténuation des violences, ainsi que dans la gestion des risques électoraux.

**Maurice Enguéléguélé** est chargé de programme au sein du Programme pour l'Afrique et l'Asie occidentale d'IDEA International. Avant de rejoindre IDEA, il a enseigné pendant 20 ans dans des universités françaises et à l'Institut des relations internationales du Cameroun en tant que professeur de sciences politiques. Il a également travaillé comme conseiller technique auprès du cabinet du Premier ministre du gouvernement français et comme chef de projet du programme de promotion de la gouvernance démocratique en Afrique, au sein du ministère des Affaires étrangères.

M. Enguéléguélé a occupé le poste de coordonnateur de programme auprès de l'Institut africain de la gouvernance, de mai 2008 à juillet 2013, avant de devenir le directeur exécutif dudit Institut, jusqu'en septembre 2015. Depuis 2012, il est membre du Conseil consultatif de la Fondation Mo Ibrahim.

**Idayat Hassan** est directrice du Centre pour la démocratie et le développement en Afrique de l'Ouest (CDD), une organisation basée à Abuja spécialisée dans les activités de plaidoyer et de recherche et qui œuvre à renforcer la démocratie et le développement en Afrique de l'Ouest. Elle s'intéresse tout particulièrement à la démocratie, à la paix et la sécurité et à la justice transitionnelle en Afrique de l'Ouest. Avocate de métier, elle a suivi plusieurs programmes de bourse dans des universités d'Europe et des États-Unis.

## À propos d'IDEA International

---

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International) est une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir la démocratie dans le monde, laquelle est à la fois une aspiration humaine universelle et un moteur du développement durable. Pour ce faire, nous contribuons à la mise en place, au renforcement et à la protection d'institutions et processus politiques démocratiques à tous les niveaux. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les processus, acteurs et institutions démocratiques sont non seulement inclusifs et responsables, mais suscitent également un développement durable qui bénéficie à tous.

### En quoi consiste notre mission ?

Nos activités se concentrent sur trois grands domaines d'influence : les processus électoraux, les processus d'élaboration de la constitution, ainsi que la participation et la représentation politiques. L'égalité des genres et l'inclusion, la sensibilisation au conflit et le développement durable sont autant de questions qui sont intégrées à l'ensemble de nos domaines d'intervention.

IDEA International œuvre sur plusieurs fronts : il fournit une analyse sur les tendances démocratiques mondiales et régionales ; produit des données comparatives relatives aux pratiques démocratiques ; offre aux acteurs engagés dans les processus démocratiques une assistance technique et contribue au renforcement de leurs capacités en matière de réforme ; et engage un dialogue sur les questions qui relèvent du débat public sur la démocratie et sa mise en place.

### Où sommes-nous basés ?

Notre siège se trouve à Stockholm et nous avons des bureaux régionaux et de pays en Afrique, dans la zone Asie-Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Observateur permanent auprès des Nations Unies, IDEA International est également accrédité auprès des institutions de l'Union européenne.

<<https://www.idea.int>>

Les pays du G5 Sahel – Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad – organiseront des élections en 2020 et 2021. Ces élections se dérouleront dans un contexte où tous sont confrontés à de grands défis humanitaires et sécuritaires, exacerbés par la fragilité de leurs institutions. La propagation de la pandémie de COVID-19 et ses impacts socio-économiques aggravent la situation et soulèvent même des questions sur la possibilité d'organiser des élections dans un environnement si volatil.

Ce guide a été développé pour aider les décideurs et les praticiens dans ce contexte. Il présente 25 facteurs de risque liés aux processus susceptibles d'amener ou de contribuer à l'irruption de violences dans le cadre des élections. Les facteurs de risques internes sont propres à chaque élection et ne se manifestent pas hors du contexte électoral. Ils sont liés aux parties prenantes, événements, pratiques et équipements électoraux, qui peuvent saper la crédibilité des processus électoraux, voire, dans le pire des cas, susciter, à eux seuls ou combinés à d'autres facteurs, des violences électorales.



**IDEA International**

Strömsborg

SE-103 34 Stockholm

Suède

Téléphone : +46 8 698 37 00

Courrier : [info@idea.int](mailto:info@idea.int)

Site internet : <https://www.idea.int>

ISBN: 978-91-7671-340-2 (PDF)